

Mise en ligne : 3 avril 2015.
Dernière modification : 29 juin 2024.
www.entreprises-coloniales.fr

COMPAGNIE DE L'OUEST-AFRICAIN FRANÇAIS (1907-1914)

filiale de la [Société auxiliaire de crédit](#)

Un bombardement médiatique intense et pseudo-savant
pour dissimuler un vide sidéral :
d'hier à aujourd'hui,
en affaires véreuses comme en démagogie,
les techniques de manipulation des masses sont restées les mêmes

Gustave-Louis BINGER, président

Né à Strasbourg, le 14 octobre 1856.

Officier de l'infanterie de marine.

Explorateur.

[Premier gouverneur de la Côte-d'Ivoire](#) (10 mars 1893-25 février 1896).

Également recruté par Charles Victor au conseil de la [Compagnie occidentale de Madagascar](#) (1909).

Grand officier de la Légion d'honneur (1932).

Décédé à L'Isle-Adam le 10 novembre 1936.

Jean-Baptiste RICHARD, fondateur et administrateur délégué

Ingénieur,

administrateur de l'Ivory Coast mining Corp., Ltd (avril 1902)

de la [Compagnie minière du Bas-Sanwi et de la Côte-d'Ivoire](#)

et de la [Compagnie minière de l'Indénié et de la Côte-d'Ivoire](#) (nov. 1902)

Président de la [Compagnie minière du Bondoukou et de la Côte-d'Ivoire](#) (nov. 1902).

Constitution
Cie de l'Ouest-Africain Français
(Cote de la Bourse et de la banque, 16 novembre 1907)

Suivant acte reçu par M^e Moyne et M^e Lavoignat, notaires à Paris, le 30 septembre 1907, M. Léon Voirin, ingénieur, demeurant à Paris, rue de Prony, 77, avant agi au nom et comme président du conseil d'administration de la Banque centrale française, société

anonyme au capital de trois millions de francs, ayant son siège à Paris, rue du Helder, 13, et comme spécialement délégué par le conseil d'administration de ladite société, a établi les statuts d'une société anonyme que la Banque centrale française se proposait du fonder sous la dénomination de : Cie de l'Ouest-Africain Français.

Cette société a pour objet principal la recherche, l'étude et l'exploitation principalement à la Côte-d'Ivoire et dans les autres régions de l'Ouest-Africain, et aussi dans tous autres pays, généralement quelconques des minerais aurifères et des minerais de toute autre nature ; la mise en valeur de tous domaines agricoles ou forestiers. D'autres objets accessoires sont énumérés à l'article 3 des statuts.

La durée de la société sera de 50 années.

Le siège social est à Paris, 13, rue du Helder.

Le capital social est de 3.000.000 de francs divisé en 30.000 actions de 100 fr chacune qui ont été toutes souscrites et libérées du quart. L'article 8 des statuts indique que les actionnaires peuvent libérer leurs titres par anticipation.

Il a été créé 40.000 parts de fondateur sur lesquelles 25.000 ont été attribuées avec une somme de 750.000 fr. en espèces à M. [Jean-Baptiste] Richard, ingénieur, demeurant à Paris, 20, rue Vignon, en rémunération et pour prix d'apports consistant dans deux concessions, en son nom, de permis de recherches minières, connues sous le nom de mines d'Akrizi, et sises à la Côte-d'Ivoire, l'une d'une superficie de 314 hectares et l'autre d'une superficie de 490 hectares ; tous les travaux existants avec l'outillage et le matériel minier se trouvant dans l'étendue des concessions dont s'agit ; l'engagement de faire transférer gratuitement à la société, par le titulaire, une autre concession de permis de recherches minières également à Akrizi (Akrizi-Est) Côte-d'Ivoire, d'une superficie de 1.256 hectares ; l'engagement de demander ou faire demander des concessions de permis de recherches minières s'appliquant à ceux des territoires compris dans quinze permis d'exploration, énumérés à l'article 6 des statuts, lesdits permis tous situés à la Côte-d'Ivoire, d'une superficie de 102.894 hectares.

Les 15.000 parts de surplus ont été réparties entre les souscripteurs du capital, soit une part pour 2 actions souscrites.

Le conseil d'administration est exceptionnellement, d'après l'article 9 des statuts, autorisé à augmenter le capital social jusqu'à concurrence de 2.000.000 de francs pour le porter à 5 millions. Il est, en outre, autorisé à contracter tous emprunts, même par voie d'émission d'obligations.

L'année sociale commencera le 1^{er} janvier et prendra fin le 31 décembre. Par exception, le premier exercice comprendra le temps écoulé depuis le jour de la constitution définitive de la société jusqu'au 31 décembre 1908.

L'assemblée générale annuelle se composant de tous les actionnaires possédant au moins 20 actions, sera convoquée dans le courant du 2^e semestre qui suivra la clôture de l'exercice par un avis inséré dans un des journaux d'annonces légales du siège social à Paris, 40 jours au moins avant la réunion.

Sur les bénéfices nets annuels, il sera prélevé : 5 % pour la réserve légale ; la somme nécessaire pour payer un intérêt de 5 % aux actions ; 10 % du surplus au conseil d'administration et toute somme fixée par l'assemblée générale ne pouvant excéder 10 % des bénéfices restant pour être affectée à la création de réserves extraordinaires générales ou spéciales. Le surplus sera réparti : 60 % aux actions et 40 % aux parts de fondateur. Toutefois, sur les 60 % à répartir aux actions, l'assemblée générale pourra décider de prélever telle quotité qu'elle avisera pour la création d'un fonds d'amortissement du capital social.

Il a été formé une société civile qui existera entre tous les propriétaires actuels et futurs des quarante mille parts de fondateur sous la dénomination de : Société civile des parts de fondateur de la Compagnie de l'Ouest-Africain français.

Son siège est fixé à Paris, rue du Helder, 13.

Ont été administrateurs de la société anonyme : MM. Binger (Gustave-Louis), demeurant au Parc Saint-Maur, avenue de l'Ouest, 9 : Voirin (Léon), à Paris, rue de Prony, 77 ; Richard (Jean-Baptiste), à Paris, rue Vignon, 20 ; Ardillier (Georges), à Paris, rue de Chantilly 12 ; et Henry (Eugène) ¹, à Paris, rue de Prony, 99. — *Petites Affiches*, 22 octobre 1907.

La notice contenant les insertions exigées par la loi du 30 janvier 1907, a été publiée au *Bulletin annexe au Journal officiel* du 21 octobre 1907.

Publications relatives aux émissions et introductions
(Loi du 30 janvier 1907)
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 21 décembre 1907)

.....
Les actions et les parts de fondateurs de la Cie de l'Ouest-Africain français sont mentionnées à partir d'aujourd'hui dans notre tableau des valeurs se négociant en Banque au comptant.

Cie de l'Ouest-Africain Français
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 24 décembre 1907)

La Compagnie de l'Ouest Africain français, dont les actions et parts de fondateurs sont admises depuis le 21 décembre au marché en banque, au comptant, a été constituée le 9 octobre 1907 en vue de la recherche, de l'étude et de l'exploitation dans les régions de l'Ouest africain et principalement à la Côte-d'Ivoire, des minerais aurifères et de toute autre nature. Elle peut entreprendre accessoirement la mise en valeur de tous domaines agricoles et forestiers ainsi que l'exécution de tous travaux publics tels que canaux, chemins de fer, ports, routes.

Les permis miniers dont la Compagnie s'est assurée la possession sont situés dans la région du Sanwi, dans une partie de la Côte-d'Ivoire comprise dans la zone côtière qui, à l'est de la colonie, s'avance plus profondément sur le territoire de la Gold Coast.

Au moment de sa constitution, le domaine de la Société avait une superficie d'environ 105.000 hectares. Il comprenait, d'une part, deux concessions connues sous le nom de Mines d'Akrizi, d'une superficie de 314 et 490 hectares, sur lesquelles les travaux et installations nécessaires à l'extraction avaient déjà été effectués au préalable, La Compagnie a ainsi été mise en possession de machines à vapeur, de deux moulins Huntington, de tables d'amalgamation, d'un matériel d'épuisement, de voies Decauville. Les promoteurs font, en outre, connaître que les travaux en cours d'exécution (galeries, puits et tunnels) auraient déjà développé un tonnage appréciable de minerais dont l'importance continue d'augmenter journellement.

En même temps que les deux concessions dont il vient d'être question, quinze autres permis portant sur une superficie de 102.894 hectares ont été cédés à la compagnie par les apporteurs et avaient été demandés à la suite de prospections particulièrement poussées dans le périmètre des permis d'Akrizi, de Koukonrandum (région d'Akinta), d'Amangara (région d'Aliénou, de Konakrou et de Boigné. Depuis sa constitution, la Société a étendu ses droits miniers, par de nouveaux permis d'explorations et de

¹ Eugène Henry : saint-cyrien, il entame en 1907 une carrière dans le groupe de Charles Victor qui le mène à la vice-présidence de la Banque industrielle de Chine. Voir [encadré](#).

recherches sur d'autres terrains aurifères d'une superficie d'environ 373.000 hectares, Ce qui porte à près de 500.000 hectares la superficie de son domaine minier.

Ces extensions sur des territoires que des prospections antérieures avaient déjà indiqués comme aurifères sont destinées, dans l'esprit des promoteurs, à constituer pour l'avenir des réserves importantes à la Compagnie. En attendant la mise en valeur progressive de tous les terrains aurifères, l'extraction reste limitée quant à présent, aux mines d'Akrizi sur lesquelles le matériel nécessaire se trouve déjà installé. Un traitement d'essai, effectué avant la constitution de la Compagnie, sur du minerai tout venant, extrait des galeries de recherches aurait donné par amalgamation, pour un broyage de 416 tonnes de minerais, environ 23 kilogrammes d'or, ce qui représente une teneur moyenne de 53 grammes à la tonne, soit une valeur de 160 fr. par tonne de minerai traité sans tenir compte du métal contenu dans les résidus.

Au point de vue constitutif, nous avons déjà indiqué les principales caractéristiques de la société, dans nos numéros du 16 novembre et du 21 décembre 1907, où nous analysions respectivement les statuts parus dans les *Petites Affiches* du 22 octobre 1907 et la notice insérée dans le numéro du 21 octobre 1907 du *Bulletin annexe au Journal officiel*. Rappelons simplement que le capital est de 3 millions de francs, divisé en 30.000 actions de 100 francs. Il existe 40.000 parts de fondateurs dont 23.000. avec une somme en espèces de 730.000 fr., ont servi à rémunérer les apports comprenant les permis de recherches et les installations.

La répartition des bénéfices, après prélèvement de la réserve légale, d'un premier dividende de 5 % aux actions, des tantièmes statutaires et des prélèvements éventuels pour amortissements et réserves, est faite de la façon suivante : 60 % aux actions et 40 % aux actionnaires.

Le conseil d'administration se compose de M. G. Binger, ancien gouverneur de la Côte-d'Ivoire, président, et MM. Voirin, Henry, Richard et Ardillier.

Cie de l'Ouest-Africain Français
Appel de fonds
(Cote de la Bourse et de la banque, 14 janvier 1908)

Les actionnaires de cette société, au capital de 3.000.000 de francs, dont le siège est à Paris, 13, rue du Helder, sont informés que le conseil d'administration a, dans sa séance du 9 octobre 1907, décidé l'appel du deuxième quart sur les 30.000 actions composant le capital social. Ce versement, soit 25 fr. par action, devra être effectué avant le 20 novembre 1907, à la Banque centrale française. — *Petites Affiches*, 12 novembre 1907.

Compagnie de l'Ouest-Africain français
(Le Capitaliste, 16 janvier 1908)

Depuis le 21 décembre dernier, sont inscrites à la Cote du marché des banquiers en valeurs au comptant les actions et les parts de fondateur de la Compagnie de l'Ouest-Africain français. La société est au capital de 3 millions de francs divisé en 30.000 actions de 100 fr., et il a été créé, en outre, 40.000 parts de fondateur, dont 25.000 ont été la rémunération d'une partie des apports ; les 15.000 autres ont été attribuées aux souscripteurs. Le conseil d'administration est ainsi composé : M. G[ustave] Binger, ancien gouverneur de la Côte-d'Ivoire, gouverneur général honoraire des colonies, président ; MM. [Léon] Voirin, président de la Banque centrale française [groupe

Charles Victor] ; [Eugène] Henry, propriétaire ; [Jean-Baptiste] Richard, ingénieur des mines ; [Georges] Ardillier, propriétaire [commissaire aux comptes de la Banque centrale française, administrateur de Saint-Raphaël et de la Cie occidentale de Madagascar (affaires Charles Victor)] ; ingénieur-conseil : M. [Georges] Rouy ², ingénieur civil des mines.

Voici, d'après la notice d'introduction, l'exposé détaillé de cette affaire qui apparaît comme particulièrement intéressante :

« La Compagnie a pour objet la recherche, l'étude et l'exploitation, dans les régions de l'Ouest-Africain et principalement à la Côte-d'Ivoire, des minerais aurifères et de toute autre nature ; la mise en valeur de tous domaines agricoles ou forestiers et, en général, l'exploitation des produits du sol ; l'exécution de tous travaux publics tels que canaux, chemins de fer, ports, routes, etc.

Elle possédait, au moment de sa constitution, un domaine de 105.000 hectares de terrains aurifères (qui a été largement augmenté depuis).

Les permis miniers de la Société sont situés dans la région du Sanwi, c'est-à-dire dans cette partie de la Côte-d'Ivoire comprise dans la zone côtière, qui, à l'est de la colonie, s'avance plus profondément sur le territoire du Gold Coast. C'est la région la mieux connue au point de vue minéralogique, la plus riche en or probablement et la plus accessible, étant disposée en bordure du littoral. Son domaine minier a été l'objet d'une longue suite de prospections qui ont mis au jour de nombreux filons et ont permis d'en reconnaître la haute valeur. Ces prospections ont été particulièrement poussées dans le périmètre des permis d'Akrizi, de Koukourandum (région d'Ahinta), d'Amangara (région d'Afiénou), de Kouakrou et de Boigne.

Un traitement d'essai, effectué avant la constitution de la société, sur du minerai tout venant extrait des galeries de recherches de la mine d'Akrizi, a donné par amalgamation et pour un broyage de 476 tonnes de minerai, environ 25 kilogrammes d'or, soit une teneur moyenne de 53 grammes à la tonne, ce qui représente 160 fr. par tonne de minerai traitée, non compris le métal contenu dans les résidus. La Société a en activité, sur la mine d'Akrizi, des machines à vapeur, deux moulins Huntington, des tables d'amalgamation, un matériel d'épuisement, voies Decauville, etc. Les travaux en exécution (galeries, puits, tunnels) ont développé un tonnage de minerai dont l'importance, déjà considérable, augmente de jour en jour. La mise en exploitation rationnelle de cette mine ne saurait donc tarder et les résultats acquis autorisent de belles espérances. La Société emploie sur ses terrains des ingénieurs expérimentés, des prospecteurs, des ouvriers européens et un nombreux personnel indigène.

Depuis sa constitution, la Compagnie a étendu ses droits miniers par de nouveaux permis d'exploration ou de recherches, sur d'autres terrains aurifères d'une superficie totale de 375.000 hectares, ce qui portera à près de 500.000 hectares la superficie de son domaine minier.

Ces extensions sur des territoires nettement indiqués comme aurifères par les prospections antérieures, et choisis d'après les avis d'ingénieurs particulièrement compétents et d'hommes ayant longtemps habité la colonie, constituent pour la Société d'énormes réserves, augmentant considérablement la valeur intrinsèque de son avoir social.

² Georges Rouy : président de l'Association des anciens élèves de l'École des mines de Paris, de 1904 environ à 1910. Il est fait chevalier de la Légion d'honneur en octobre 1906 comme directeur de la Société générale d'entreprise de fonçage des puits. À cette époque, il effectue des sondages en Haute-Loire pour le compte de Bernard Van Veerssen. Avis de décès, *Le Figaro*, 20 juillet 1918. De son union avec une Dlle Thérain, il avait eu un fils, Gabriel, mort le 29 décembre 1916 à Monastir, de blessures de guerre.

Indépendamment de la recherche et de la mise en valeur de terrains aurifères, la Société, conformément à ses statuts, a mis à l'étude tout un programme de travaux publics aux colonies, dont l'exécution apportera un nouvel élément à son activité.

La répartition des bénéfiques, après prélèvements de la réserve légale, d'un premier dividende de 5 % aux actions, des tantièmes statutaires et des sommes que l'assemblée générale pourra affecter aux amortissements et à des réserves spéciales ou extraordinaires, est faite de la façon suivante : 60 % aux actions, 40 % aux parts de fondateur.

Compagnie de l'Ouest-Africain français
(*Le Capitaliste*, 13 février 1908)

Les titres de la Compagnie de l'Ouest-Africain français se présentent en hausse sensible, l'action à 301, la part à 159. Le public semble s'intéresser vivement à cette entreprise, dont les perspectives d'avenir reposent sur un programme général d'exploitation aurifère et de colonisation bien conçu. Le domaine minier de la Compagnie s'étend actuellement sur 478.000 hectares, situés dans la partie la plus aurifère de la Côte-d'Ivoire, comprise entre la rivière du Comoé et la frontière de la colonie anglaise de la Gold Coast. Les mines les plus riches de la Gold Coast, qui sont presque contiguës aux périmètres de la Compagnie de l'Ouest-Africain français, ont donné près de 30 millions d'or pour l'année 1907, tandis qu'elles ne produisaient encore que 6. 100 onces en 1901.

Parmi ses nombreuses propriétés, la Compagnie de l'Ouest-Africain français a acquis la mine d'Akrizi sur laquelle des prospections et des travaux préparatoires, puits, galeries, etc., avaient été commencés et exécutés depuis 1902. Les résultats déjà acquis à cette mine, sur laquelle la Compagnie concentre actuellement ses plus grands efforts, ont prouvé, quant à présent, une grande richesse du filon développé. Un broyage de 476 tonnes avait donné 53 grammes d'or à la tonne ; un nouveau broyage d'essai a produit 70 grammes à la tonne.

En face de ces chiffres, il est permis de fonder des espérance sur la direction donnée à l'entreprise par M. le colonel Binger qui a pris, comme on sait, la présidence de la Compagnie de l'Ouest-Africain français.

Cie de l'Ouest Africain Français.
Transfèrement du siège social
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 22 février 1908)

Aux termes d'une délibération en date du 19 décembre 1907, le conseil d'administration de cette société au capital de 3.000.000 de francs, a décidé de transférer, à dater du 25 janvier 1938, à Paris, 61, boulevard Malesherbes, le siège social fixé provisoirement, 13, rue du Helder.— *Petites Affiches*, 11 février 1908.

OUEST AFRICAIN FRANÇAIS
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 6 mars 1908)

La Société de l'Ouest Africain Français nous informe que dans son dernier rapport, daté de la mine d'Akrizi, M. J.-B. Richard, ingénieur-administrateur de la Compagnie,

mentionne qu'au dessus et à l'ouest du vieux tunnel de prospection, il a été reconnu une couche de gravier de quartz brisé et de terre mélangée qui a donné des résultats de plus de 50 grammes d'or à la tonne. L'endroit a été prospecté pour en reconnaître le volume et il a été fait des sondages sur des terrains alluvionnaires. Aussitôt que possible, une laverie d'essai sera établie. Les trous à prospection ont mis à découvert du gravier de bonne teneur et très payant. Le puits Florence a été creusé jusqu'à 30 mètres 60. Un travers-banc est commencé pour aller recouper le filon exploité par les anciens et déjà reconnu l'an dernier comme étant riche.

BANQUE CENTRALE FRANÇAISE
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 14 avril 1908)

.....
Au cours du dernier exercice, elle a eu à examiner, comme précédemment, un grand nombre d'affaires, et, pour quelques-unes d'entre elles, les études ont été poussées très à fond, et ont nécessité, soit l'envoi de missions, soit l'exécution de travaux de reconnaissance importants. Deux de ces affaires ont été retenues et ont donné lieu à la constitution de sociétés anonymes.

.....
La seconde société est la Compagnie de l'Ouest-Africain français, dont M. Binger, gouverneur général honoraire des colonies, a accepté la présidence. Cette société a pour but principal la mise en valeur d'une de nos possessions de l'Ouest-africain, la Côte-d'Ivoire. Elle a tout d'abord acquis des droits sur un domaine minier aurifère d'une étendue considérable qu'elle mettra en exploitation au fur et à mesure de l'avancement de ses travaux de recherches. La Compagnie a déjà fait étudier l'installation d'usines de traitement, une de 80 plions, l'autre de 100 pilons.

.....
**INGÉNIEURS
NOMINATIONS**
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 16 avril 1908)

M. Braly (Adrien) ³ (Saint-Étienne, 1886) vient de partir pour la Côte-d'Ivoire afin de procéder à la mise en valeur du gisement aurifère d'Akrisé [Akrizi], appartenant à la Compagnie de l'Ouest-Africain français, que préside M. Binger.

Compagnie de l'Ouest-Africain français
(*Le Capitaliste*, 16 avril 1908)

Les titres de la Compagnie de l'Ouest-Africain français conservent un marché actif à 450 pour l'action et 220 pour la part. Des renseignements fort intéressante sur l'entreprise ont été donnés à l'assemblée générale récente de la banque qui a participé

³ Adrien Braly : École des mines de Saint-Étienne, 1886. ancien ingénieur des mines de Doubovaïa-Balka (Russie). Administrateur de la Compagnie générale des mines de fer de Bretagne et de la Société métallurgique et minière de l'Indo-Chine; ingénieur-conseil de la Compagnie des mines d'or de Callao (Venezuela)(1912), puis administrateur délégué et ingénieur-conseil des Étains et wolfram du Tonkin, vice-président de la Société française de minéralogie. Avis de décès : *Le Temps*, 8 août 1927.

à sa création. Il résulte de ces déclarations que la compagnie, d'accord avec son administrateur-directeur aux mines, M. J.-B. Richard, vient d'envoyer sur place un ingénieur spécialiste, M. Braly, qui étudiera un projet de création d'usine de broyage et de cyanuration. Sur ses indications, l'outillage nécessaire à l'érection d'une batterie de 80 ou 100 pilons pourra être expédié durant l'été prochain et avant la fin de l'année les broyages intensifs auront commencé. Pour le moment, la compagnie se dispose à marcher d'une façon continue avec ses deux moulins Huntington qui peuvent déjà broyer environ 7 tonnes et produire chacun de 1.000 à 1.500 fr. d'or par jour.

Compagnie de l'Ouest-Africain français
(*Le Capitaliste*, 23 avril 1908)

La Compagnie de l'Ouest-Africain français s'échange à 458 pour l'action et 226 pour la part. M. Braly, ingénieur des mines, particulièrement connu pour sa compétence en matière d'exploitations aurifères, s'est, on le sait, embarqué à Bordeaux le 11 courant pour la Côte-d'Ivoire, où il sera rendu avant la fin du mois, M. Braly a accepté la mission de déterminer sur place, à Akrizi, de concert avec l'ingénieur-directeur de la Compagnie, les conditions d'établissement des batteries de pilons et usines de cyanuration, suivant le mode le plus approprié à la nature des minerais aurifères d'Akrizi. Il a été précédé de cinq ingénieurs spécialistes (hydrauliciens, électriciens, chimistes) qui mèneront de front l'étude de tous les détails techniques d'installation.

Compagnie de l'Ouest-Africain français
(*Le Capitaliste*, 7 mai 1908)

L'Ouest-Africain français s'échange couramment à 476 pour l'action et 239 pour la part. De bonnes nouvelles sont parvenues non seulement de la mine d'Akrizi, dont le développement confirme les espérances qu'avaient fait naître les premiers travaux, mais aussi d'autres gites aurifères comme celui de Koukourandoum, sur lesquels les prospections ont donné des résultats analogues à celui d'Akrizi.

La Compagnie de l'Ouest-Africain français s'occupe maintenant de l'organisation de l'exploitation. Elle a envoyé dans ce but, à Akrizi, un ingénieur des mines, M. Braly, bien connu pour sa compétence spéciale en matière d'exploitations aurifères, et elle n'attend que son rapport pour commander le matériel d'exploitation (batterie de pilons, usines de cyanuration, etc.), pour lequel elle a reçu des propositions et devis de quatre constructeurs. Elle compte que le montage sur place des installations complètes sera achevé vers la fin d'octobre et que les broyages pourront commencer dès les premiers jours de novembre.

Compagnie de l'Ouest-Africain français
(*Le Capitaliste*, 2 juillet 1908)

L'action et la part de la Compagnie de l'Ouest-Africain français font l'objet de demandes suivies qui donnent aux cours une nouvelle impulsion.

Elles cotent respectivement 568 et 285,50. C'est par 30 millions d'or que se chiffre la production annuelle de la Gold Coast, après six années seulement d'exploitation. Si l'on

tient compte de l'étendue du bassin minier de notre colonie, ainsi que de la richesse du minerai que révèlent les travaux faits à Akrizi par la Compagnie de l'Ouest-Africain français, c'est un chiffre de production d'or bien autrement important qu'il faut escompter pour notre colonie. Il semblerait, en effet, que les filons aurifères exploités dans la colonie anglaise ne sont que l'amorce d'un système de veines souterraines qui s'évanouit dans le sous-sol du Sanwi, c'est-à-dire au point même où la Compagnie de l'Ouest-Africain français possède la plus grande partie de ses concessions.

(Le Capitaliste, 9 juillet 1908)

L'action de l'Ouest-Africain français, sous l'influence de nombreux achats, accentue encore sa hausse et finit à 575 et la part à 289, également en progrès sur le dernier cours. La Compagnie n'éprouvera, semble-t-il, aucune des difficultés qui, en certains pays, ont rendu si coûteuse l'exploitation des gisements aurifères. Si l'on songe à celles que parviennent à vaincre les mineurs de l'Alaska, et aussi à l'absence de toutes ressources, que présentait le Veldt désertique, aux premiers prospecteurs, l'on trouvera que la compagnie concessionnaire de 475.000 hectares, où tout abonde, eaux, bois, main-d'œuvre, est singulièrement avantagée. C'est pourquoi l'on peut augurer que des gisements de cette étendue, d'une richesse deux fois supérieure comme teneur aux plus réputés du Transvaal, donneront lieu à une exploitation lucrative. Tous ces facteurs contribueront à faire de la Côte-d'Ivoire un pays producteur d'or de premier rang.

(Le Capitaliste, 30 juillet 1908)

Les valeurs de l'Ouest-Africain français, activement traitées, finissent à 584 pour l'action et 294 pour la part. Aux intéressantes découvertes effectuées par l'ingénieur M Williams à Ahinta et à Koukourandum, et dont nous avons rendu compte, viennent s'ajouter des résultats non moins satisfaisants annoncés par un récent rapport de M. Donald Cameron, ingénieur des mines.

Celui-ci a mis au jour, à Amangara et en un autre point non dénommé, deux gîtes, qui, à en juger par le quartz bleu qui les caractérise, seraient d'une très grande richesse, de plusieurs onces peut-être à la tonne. La haute valeur du domaine minier de la Compagnie serait, dès maintenant, prouvée par les cinq gîtes mis au jour et auxquels viendront sans doute s'ajouter de nouvelles découvertes.

1908 (septembre) : capital porté de 3 à MF



Coll. Jacques Bobée

COMPAGNIE DE L'OUEST-AFRICAÏN FRANÇAIS

Société anonyme

Statuts déposés chez M^{es} Moyne & Lavoignat, notaires à Paris, le 30 septembre 1907

Capital social : 3 millions de fr.

divisé en 30.000 actions de 100 fr. chacune

ACTION ABONNEMENT
2/10 EN SUS
5 c. POUR 100 fr.
SEINE

Capital porté à cinq millions de fr.
en 50.000 actions de fr. 100,
par décision de l'assemblée générale
extraordinaire du 10 septembre 1908

Siège social à Paris

ACTION DE CENT FRANCS AU PORTEUR

entièrement libérée

Un administrateur (à gauche) : Binger

Un administrateur (à droite) : Voirin

Charles Skipper & East



[Coll. Jacques Bobée](#)

Idem.

Part de fondateur au porteur
Un administrateur (à gauche) : Voirin
Un administrateur (à droite) : Henry

COMPAGNIE
DE
L'OUEST-AFRICAIN FRANÇAIS
SOCIÉTÉ ANONYME
au capital de 3 millions de francs
61, boulevard Malesherbes, 61, Paris
(*Le Capitaliste*, 30 juillet 1908)

Avis aux actionnaires
et porteurs de parts

Les premiers travaux de recherches effectués par les soins de la Compagnie, dans le Sanwi et dans d'autres régions de la Côte-d'Ivoire, ayant donné des résultats encourageants ; votre conseil d'administration s'est assuré, depuis la constitution de la société, des droits miniers sur une grande étendue de terrains aurifères, et s'est préoccupé, conformément à son programme, d'assurer la mise en valeur simultanée de ces terrains et de ceux qui lui avaient été apportés à l'origine.

En effet, les diverses missions de recherches, qui ont été envoyées sur les lieux, adressent des rapports unanimement favorables et, en certains endroits, comme à Ahinta et à Koukourandum, situés à quelques kilomètres seulement d'Aboisso (port fluvial sur la Bia), les résultats déjà acquis nous font un devoir de préparer sans délai l'exploitation des gisements aurifères mis au jour.

Tout nous autorise à espérer que les importants territoires que nous possédons ou sur lesquels nous nous sommes assuré des droits miniers, — et dont les terrains reconnus à ce jour ne représentent qu'une infime fraction — nous réservent des résultats analogues. Il y a donc lieu, dès maintenant, de multiplier les missions de recherches et d'organiser le plus rapidement possible, sur les points reconnus par elles, les travaux relativement considérables ayant pour but une évaluation précise de la richesse des nouveaux gîtes.

C'est dans cet ordre d'idées, et pour assurer le développement normal du programme de la Compagnie, que votre conseil d'administration, agissant en vertu de l'autorisation qui lui est conférée par l'article 9 des statuts, a décidé de porter le capital social de 3 millions à 5 millions de francs, par la création de 20.000 actions nouvelles de 100 fr. chacune, toutes à souscrire en espèces.

Conformément à l'article 10 des statuts, un droit de souscription irréductible est réservé aux actionnaires et porteurs de parts :

À raison de 2 actions nouvelles pour 5 anciennes ;

ou 1 action nouvelle pour 3 anciennes ;

Et à raison de 1 action nouvelle pour parts de fondateur.

Les actions nouvelles disponibles après ces attributions de droit sont réservées à tous les porteurs d'actions anciennes et de parts, qui n'ont qu'à déposer une souscription éventuelle et réductible. La répartition sera faite au prorata des demandes.

Le prix d'émission est fixé à 110 fr. Il comprend une prime de 10 fr. qui sera portée à une réserve spéciale, sous déduction des frais d'augmentation du capital social.

Les droits de préférence stipulés ci-dessus au profit des actionnaires et des porteurs de parts devront être exercés par eux du samedi 25 juillet au samedi 1^{er} août 1908 inclus, sous peine de déchéance du seul fait de l'expiration du délai imparti.

Les souscriptions irréductibles et réductibles seront reçues pendant cette période :

À la COMPAGNIE DE L'OUEST-AFRICAIN FRANÇAIS, 61, boulevard Malesherbes,
ou à la BANQUE CH. VICTOR ET Cie, 13, boulevard Haussmann, à Paris.

Elles devront être accompagnées d'un versement de 35 fr. par action, représentant le premier quart augmenté de la prime de 10 fr.

Les versements des trois autres quarts seront effectués sur appels du conseil d'administration et conformément aux clauses de l'article 8 des statuts.

Les actions anciennes et les parts de fondateur devront être présentées au moment de la souscription et seront frappées d'un timbre constatant l'exercice du droit de préférence.

Dès que la souscription sera close, le conseil d'administration procédera, s'il y a lieu, à la répartition des actions souscrites à titre réductible et au remboursement des sommes versées en excédent des répartitions.

Paris, le 23 juillet 1908.

Le président du conseil d'administration,
G. BINGER.

Compagnie de l'Ouest-Africain français
(*Le Capitaliste*, 6 août 1908)

Les actions et les parts de la Compagnie de l'Ouest-Africain français, qui ne se négocient plus qu'ex droit de souscription, sont toujours activement traitées et s'inscrivent à 431 et 228. On a les meilleures nouvelles des nouveaux centres de recherches d'Ahinta et Koukourandum, localités entre lesquelles un filon de 3 mètres de puissance a été reconnu par une trentaine de puits.

Un matériel d'exploitation est actuellement dirigé vers cette région, de telle sorte que les essais industriels y seront entrepris sous peu. Dès à présent, on est certain que la teneur du minerai est largement payante. Aussi la Compagnie de l'Ouest-Africain français constituera-t-elle, sans doute, une filiale pour commencer immédiatement l'exploitation.

OUEST AFRICAIN FRANÇAIS
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 13 et 19 août 1908)

Les actions et parts de l'Ouest Africain Français s'inscrivent en nouvelle avance, à 439 fr. et à 234 fr. respectivement. La Compagnie presse actuellement les envois du matériel d'exploitation à destination des mines, dont les premières doivent être outillées complètement avant la fin de l'année. Les derniers rapports des ingénieurs signalent d'autre part des découvertes intéressantes dans la région du Baoulé, prospectée par l'ingénieur Sirdey.

COMPAGNIE DE L'OUEST AFRICAIN FRANÇAIS
Émission de 20.000 actions nouvelles
AVIS DE RÉPARTITION
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 14 août 1908)

La répartition des 20.000 actions nouvelles, après attribution de droit aux souscriptions irréductibles, est fixée comme suit :

Les souscriptions réductibles de 1 à 20 actions nouvelles recevront une action ;

Les souscriptions réductibles de 21 actions et au dessus recevront deux actions.

Une assemblée extraordinaire, destinée à sanctionner la présente augmentation de capital, sera convoquée incessamment.

Les versements de souscription effectués sur les actions non attribuées, sont remboursables dès maintenant, aux guichets où les souscripteurs ont déposé leurs souscriptions.

Le conseil d'administration.

OUEST AFRICAIN FRANÇAIS
(Cote de la Bourse et de la banque, 26 août 1908)

Dans le groupe de l'Afrique Occidentale Française, les actions Ouest Africain français ont gagné le cours de 450 fr. ; les parts sont bien tenues à 240 fr. Cette Compagnie attend dans la première quinzaine de septembre, l'arrivée à Aboisso des pilons destinés à la mine d'Ahinta. À Akrizi, les broyages ont commencé avec le moulin Huntington déjà monté.

OUEST AFRICAIN FRANÇAIS
(Cote de la Bourse et de la banque, 2 septembre 1908)

Parmi les valeurs de l'Afrique occidentale française, les actions et parts Ouest Africain français ont progressé à 456 et 244 fr. respectivement. On annonce que deux nouvelles missions de prospecteurs viennent de s'embarquer à Bordeaux, afin de rejoindre au Baoulé celle qui s'y trouve déjà et de poursuivre, de concert avec elle, la reconnaissance complète du gisement récemment mis à jour. Ce gisement a été suivi jusqu'ici en direction par une série de tranchées qui en auraient démontré la continuité.

COMPAGNIE DE L'OUEST AFRICAIN FRANÇAIS
(Cote de la Bourse et de la banque, 11 septembre 1908)

Les actionnaires de la Compagnie de l'Ouest-Africain Français, réunis en assemblée générale extraordinaire le 10 septembre courant, ont reconnu sincère et véritable la déclaration notariée en date du 1^{er} septembre 1908, de souscription et de versement relative à l'augmentation de capital de 2 millions de francs décidée par le conseil d'administration en conformité de l'article 9 des statuts. En conséquence, l'augmentation du capital social, porté de ce fait de 3 à 5 millions de francs, se trouve définitivement réalisée.

COMPAGNIE DE L'OUEST AFRICAIN FRANÇAIS
(Cote de la Bourse et de la banque, 12 septembre 1908)

Revenant sur le compte rendu de l'assemblée extraordinaire tenue le 10 courant par les actionnaires de la Compagnie de l'Ouest-Africain Français, compte rendu que le manque de place nous a contraints d'écourter, il nous paraît intéressant d'analyser l'allocution prononcée par le président, M. le colonel Binger, après le vote des résolutions. Rappelons, pour mémoire, que ces résolutions portaient reconnaissance de la sincérité des déclarations de souscription et de versement relatives à l'augmentation de capital de 2 millions de francs réalisée récemment, et modification des statuts, où le capital s'inscrit désormais à 5 millions de francs, soit 50.000 actions de 100 fr.

Le discours de M. Binger, très nourri de documents, emprunte en outre un intérêt particulier aux circonstances dans lesquelles il a été prononcé : il coupe en effet, de façon heureuse, la période d'attente un peu longue imposée aux actionnaires, par ce fait que la prochaine assemblée générale ordinaire n'aura lieu que dans le courant du premier semestre de l'année prochaine. Les actionnaires étant réunis, il s'offrait une excellente occasion de condenser, en un tout, les renseignements épars qui leur ont été donnés par la voie des journaux sur l'état des travaux. M. Binger a saisi cette occasion.

Mais avant d'entrer dans les détails techniques résumés plus loin, le président a cru devoir rappeler, une fois encore, que l'augmentation du capital n'a pas été nécessitée par l'état de la trésorerie, les disponibilités étant très suffisantes pour assurer l'exécution du programme initial. C'est donc l'ampleur prise par ce programme, et le désir de le faire rapidement aboutir qui ont déterminé la Compagnie à augmenter ses moyens de mise en œuvre.

Il convient d'observer, en effet, que, d'une part l'acquisition de droits sur de nouveaux gîtes a considérablement accru le domaine minier de la Compagnie, tandis que, d'autre part, certains permis sur des régions richement minéralisées, considérés tout d'abord comme exploitables seulement dans un avenir lointain, en raison de difficultés de transport, sont maintenant plus facilement utilisables, par suite du prolongement de la voie ferrée vers le Baoulé. Cette voie ferrée atteignait déjà, en avril dernier, le kilomètre 124 ; au mois de janvier prochain, elle aboutira à 180 kilomètres de la côte, à proximité d'un groupe de permis appartenant à la société. De plus, les travaux activement développés sur l'une des propriétés font prévoir la constitution d'une société filiale d'exploitation et envisager la part de capital que la Compagnie aurait intérêt à souscrire.

Enfin, comme conséquence de l'accroissement du domaine, la Compagnie a dû multiplier les missions de prospection, qui ont pour objet la reconnaissance des gisements préalablement découverts et leur évaluation exacte : il en est aussi, notamment, sur les permis d'Ahinta, et de Koukourandum.

Ces études et travaux nécessitent, bien entendu, d'assez forts déboursés, mais cette méthode doit, selon M. Binger, permettre de procéder plus sûrement à la mise en valeur des concessions et aussi d'apprécier dans quelle mesure il conviendra d'intéresser, quand il y aura lieu, la compagnie à la constitution du capital des sociétés d'exploitation.

Telles sont les considérations qui ont déterminé la compagnie à augmenter son capital, et M. Binger se plaît à constater les succès de l'émission, que fait ressortir la proportion minime dans laquelle ont été servies les souscriptions réductibles.

*
* *
*

Le président a ensuite passé en revue les concessions de la société, et nous allons résumer les indications données dans cette seconde partie de l'allocution sur l'état des travaux.

À Ahrizi, des difficultés de main-d'œuvre rencontrées au début ont été aplanies, la compagnie s'étant procuré des indigènes de la Gold Coast. De nombreux puits et

galeries ont été ouverts, et un matériel de broyage d'essai a été installé à la mine même. M. Binger mentionne que le premier broyage d'essai en janvier a porté sur 21 tonnes et a produit 1.548 grammes d'or, soit un rendement de 72 grammes par tonne de minerai broyé ; le deuxième broyage en mars, portait sur 43 tonnes de tout-venant prélevé sur les roches encaissantes, a donné 807 grammes d'or, soit un rendement de 19 gr. par tonne de minerai broyé. Les teneurs ci-dessus sont celles obtenues par l'amalgamation seulement. Un troisième broyage s'effectue actuellement.

En même temps que ces travaux se poursuivent à Akrizi. des travaux de même nature s'effectuent sur les permis d'Ahinta et de Koukourandum où M. Binger signale que les ingénieurs ont également reconnu un gîte aurifère intéressant. Toute une série de puits et de galeries y ont été exécutés et se poursuivent : jusqu'à présent, les résultats paraissent indiquer qu'on se trouve en présence de filons bien minéralisés.

Sur les deux points, une mission de contrôle a été envoyée en mai dernier. Les conclusions, du rapport de l'ingénieur chargé de cette mission ont déterminé la compagnie à l'acquisition d'une première batterie de pilons, avec accessoires, pour servir d'amorce à l'usine future.

La Compagnie envisage la mise en exploitation des concessions d'Ahinta-Koukourandum, avant celle d'Akrizi, contrairement à ce qu'indique l'avancement des travaux. Les premières sont à une distance d'une dizaine de kilomètres d'Aboisso, point terminus de la navigation : c'est ce qui a déterminé la compagnie à commencer l'exploitation de ce côté.

D'autres missions travaillent activement dans le Sanwi et le Baoulé. Parallèlement à la mise en valeur des gisements, l'organisation des services à la Côte-d'Ivoire a été menée régulièrement. Deux agences ont été créées, une à Grand-Bassam, l'autre à Aboisso, ainsi que des magasins de ravitaillement pour le personnel.

« En résumé, a conclu M. Binger, la Compagnie de l'Ouest-Africain Français, comme vous pouvez le constater, messieurs, poursuit avec méthode et persévérance son programme de mise en valeur. Tout en étendant le champ de ses recherches, elle s'est attachée à porter sagement ses efforts immédiats sur les points aujourd'hui les plus facilement accessibles.

« Notre domaine est assez vaste pour nous laisser espérer qu'après les recherches approfondies que nous poursuivons actuellement, nous resterons en possession d'un domaine minier sélectionné, assez considérable pour constituer nombre de sociétés d'exploitation avec des superficies largement dotées, permettant à chacune de rémunérer amplement les capitaux engagés et de justifier ainsi la confiance que nous avons dans la richesse minière de notre belle colonie de la Côte-d'Ivoire. »

*

* *

Une courte discussion s'est engagée après l'allocution du président. Un actionnaire aurait voulu qu'on précisât la teneur des filons reconnus dans le Baoulé. M. Binger n'a point voulu le faire, car jusqu'à présent, les échantillonnages donnent des teneurs tellement fortes, qu'on ne peut s'attendre à les voir se maintenir quand l'exploitation prendra un caractère réellement industriel. Le président a encore été amené à déclarer que l'alimentation des installations en eau paraît assuré, le régime hydrographique de la région étant très régulier.

Enfin, au point de vue de la facilité et de l'éducation de la main-d'œuvre, le président a annoncé que la Compagnie a pu donner une partie de ses travaux à l'entreprise.

MINES D'OR

(Cote de la Bourse et de la banque, 30 septembre 1908)

L'action Ouest-Africain-Français a gagné le cours de 480 fr., et la part s'est avancée à 237 fr. Trois missions de prospecteurs travaillent actuellement dans la région du Baoulé à délimiter exactement et aménager les deux filons de N'Zakroo dont on a suivi la direction sur 1.900 mètres et dont le minerai présente une teneur moyenne évaluée au minimum à 35 grammes par tonne, soit plus de 100 fr. La mise en valeur de ce gisement pourrait suivre rapidement celle d'Ahinta et Akrizi.

OUEST-AFRICAIN FRANÇAIS

(Cote de la Bourse et de la banque, 29 octobre 1908)

Les échantillons parvenus dans le courant du mois de la mine d'Ahinta sont actuellement soumis à l'analyse et l'on sera à même de connaître tout prochainement, d'une façon exacte, la teneur moyenne des filons, dont M. Chacornac, directeur général des mines, nouvellement nommé, a pour mission de hâter la mise en valeur. Un télégramme a annoncé tout récemment l'arrivée de M. Chacornac à la Côte-d'Ivoire.

À LA CÔTE-D'IVOIRE

La culture du cacaoyer

(La Dépêche coloniale, 31 octobre 1908)

.....
la Compagnie de Kong représentée par M. Goudard, a offert au gouverneur la livraison gratuite de 2.000 cabosses de sa plantation d'Elima.

M. Ansbach [Aesbach], représentant de la Compagnie de l'Ouest-Africain [français], offre, dans les mêmes conditions, la récolte de cette année de la plantation de Mbato [ou M'Bato].

MINES D'OR

(Cote de la Bourse et de la banque, 18 novembre 1908)

Les actions et parts Ouest-Africain Français se sont avancées à 470 et 260 francs respectivement. D'après les essais faits jusqu'à présent, la teneur moyenne dans les gisements actuellement mis à jour s'établirait à environ 35 grammes par tonne. Ces minerais seraient donc payants avec des frais d'exploitation supérieurs à ceux des mines du Rand ce qui, d'après les rapports reçus, ne paraît pas être le cas.

MINES D'OR

(Cote de la Bourse et de la banque, 16 décembre 1908)

L'action Ouest Africain Français s'est avancée à 490 fr. et la part à 280 fr. Un communiqué récent de cette Compagnie laisse prévoir tout prochainement les débuts de l'exploitation, les travaux préparatoires touchant à leur fin.

INGÉNIEURS
NOMINATIONS
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 17 décembre 1908)

M. Beaufromé Fr. (Douai, 1907) a été nommé directeur des mines d'or d'Akrizy (Côte-d'Ivoire).

(*Le Capitaliste*, 4 mars 1909)

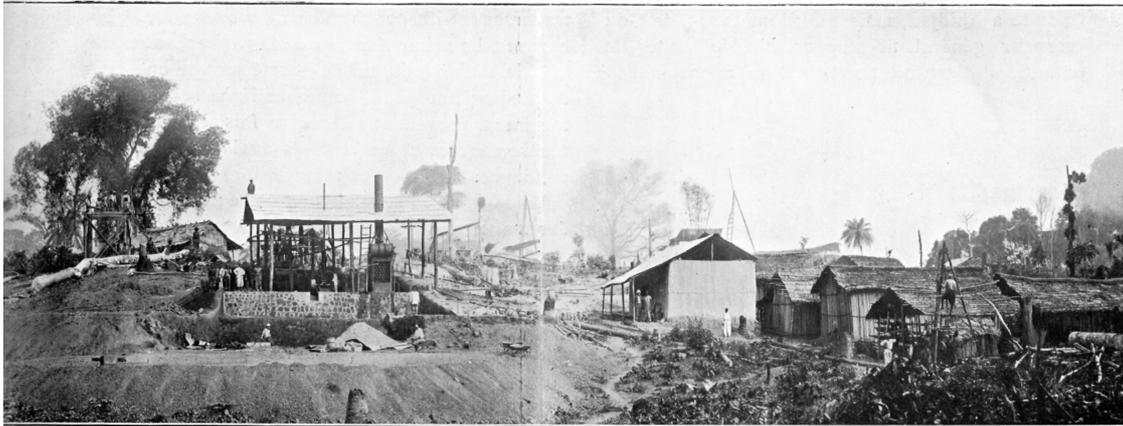
Les actions et les parts Ouest-Africain français sont activement traitées et s'avancent à 546 et 318. En attendant l'envoi du matériel aux mines de M'Zakrou et de Komébo, de la région de Baoulé, la Compagnie pousse activement les travaux dans la région de Sanwi, dont les accès sont dès à présent très faciles. La mine de Maféré est attaquée par trois tunnels et une galerie en direction. À Akrizy, une galerie a été ouverte au nord-ouest en allongement sur le filon qui présente de ce côté une puissance de 0 m. 80. Ces deux derniers gisements seront bientôt, comme celui d'Ahinta, en exploitation régulière.

1909 (11 mars) : [voyage à la Côte-d'Ivoire de William Merlaud-Ponty](#),
gouverneur général de l'AOF

Visite des mines d'Ahinta
(n° exceptionnel de *La Côte-d'Ivoire*, mars 1909)
[Coll. Jacques Bobée](#)

Quelques Vues de la Mine d'Ahinta

(Voir page 10)



PANORAMA DE LA MINE D'AHINTA



INSTALLATION D'UN MOULIN HUNTINGTON AVEC CONCASSEUR



PUITS AVEC TREUIL



DÉFRICHÉMENT POUR PROSPECTION MONTRANT DES AFFLEUREMENTS DE FILON



Mines d'or d'Ahinta. Vue d'ensemble de la route d'Aboisso. Coll. gén. Fortier.



Coll. Jacques Bobée
Mines d'or d'Ahinta. Route d'Aboisso. Coll. gén. Fortier.



932. - Afrique Occidentale - Côte d'Ivoire
Mines d'or d'Ahinta - Un concasseur - Entrée d'une galerie
Collection générale Fortier, Dakar

Mines d'or d'Ahinta. Un campement. Entrée d'une galerie. Coll. gén. Fortier.



933. - Afrique Occidentale - Côte d'Ivoire. - Mines d'or d'Ahinta. - Un moulin et laveur
Collection générale Fortier, Dakar

Coll. Jacques Bobée
Mines d'or d'Ahinta. Un moulin et laveur. Coll. gén. Fortier.

MINES D'OR
(Cote de la Bourse et de la banque, 17 mars 1909)

Les actions de la Compagnie de l'Ouest Africain Français sont activement traitées et s'inscrivent en bonne tendance à 547 francs, les parts à 320 fr. Les dernières nouvelles reçues des concessions mentionnent que les travaux sont activement poursuivis dans tous les centres d'exploitation de la Compagnie. À Ahinta il y aurait 6.000 tonnes de minerai prêtes à abattre et les travers-bancs auraient recoupé deux autres filons exploitables parallèles au premier. À Maféré, la galerie creusée en direction du filon suit celui-ci sans que l'apparence et l'épaisseur s'en modifient ; un premier matériel d'exploitation a été envoyé à Maféré le 22 février. Au placer de la [Tiourna](#), la Compagnie va installer un sluice pour le traitement des sables aurifères qui auraient donné aux essais, une teneur de 41 grammes d'or par tonne.

Compagnie de l'Ouest-Africain français
(*Le Capitaliste*, 29 avril 1909)

Les titres de la Compagnie de l'Ouest-Africain français sont l'objet de bonnes demandes et s'inscrivent très fermes : l'action à 554, la part à 325. Le dernier courrier reçu de la Côte-d'Ivoire, le 13 courant, fournit de bonnes indications sur la marche des travaux dans tous les centres de recherches et d'exploitation de la Compagnie. À Ahinta, à Maféré et au placer de la [Tiouma](#) l'extraction s'organise en même temps que des routes sont créées pour le transport du matériel. Au Baoulé, les recherches continuent activement sur les gîtes de N'Zakrou et de Komébo où les filons présentent toute la régularité espérée.

Enfin, à Kouakrou est signalée la présence de plusieurs affleurements de quartz aurifères. La Compagnie a envoyé quatre nouveaux ingénieurs prospecteurs, qui ont dû arriver à Bassam le 25 mars, pour hâter les recherches à N'Zakrou et à Kouakrou.

Banque centrale française [Charles VICTOR]
(*Le Capitaliste*, 29 avril 1909)

[...] La Compagnie de l'Ouest-Africain poursuit méthodiquement les prospections sur son vaste domaine minier et l'ère des résultats est proche. [...]

Société de L'OUEST-AFRICAIN FRANÇAIS
(Cote de la Bourse et de la banque, 8 juin 1909)

Nous avons tenu nos lecteurs au courant du résultat des recherches effectuées par la Société de l'Ouest Africain. Les dernières nouvelles reçues du directeur général aux mines montrent que l'exploitation est prête pour des gisements des plus intéressants. On sait, en effet, que la Société, négligeant la mise en valeur des richesses forestières et agricoles qui dépendent de ses domaines, s'est attachée exclusivement, tout d'abord, à la prospection des terrains aurifères.

Ceux-ci sont répartis en deux groupes : régions de Sanwi, et régions de Baoulé.

Les gîtes de Sanwi, qui sont dans le prolongement de ceux de la Gold Coast, étant plus facilement accessibles, ont fait l'objet des premiers travaux. Ceux-ci sont avancés et assez concluants pour justifier la création de deux filiales devant exploiter les gisements de Koukourandum et d'Ahinta, reliés par une route de 10 km. au port d'Aboisso, sur la rivière Bia, et ceux de Maféré distants de 6 km. d'Eboué sur la lagune Aby.

À Ahinta-Koukourandum, trois filons ont été reconnus et suivis et douze puits foncés jusqu'au niveau hydrostatique. La teneur moyenne a été de 27 gr. 7 par tonne dans les régions superficielles. D'après les derniers télégrammes, une batterie de pilons est installée et les broyages se poursuivent régulièrement depuis le 15 mai. Le fonctionnement avait subi de longs retards par suite de la perte, au cours du voyage, de pièces indispensables, et par suite de réparations à faire à la conduite d'eau. En outre, le directeur général signale, en prévision de la mise en marche du stamp-mill, la nécessité de renforcer le personnel dirigeant de la mine. Ce personnel serait déjà insuffisant, étant donné les travaux de la mine, la surveillance du stamp-mill, des quatre sondeuses à diamant et des deux sondeuses à tiges.

À Maféré, également, il va falloir un personnel plus nombreux. La double exploitation des placers et du filon est prête. Celui-ci, très puissant, présente de l'or visible. Ici, la marche du stamp-mill est subordonnée à l'achèvement de la route Maféré-Eboué dont 2 km. 5 sont déjà en état. Il a été adressé à Paris, du filon recoupé par le tunnel n° 1 de Maféré deux sortes d'échantillons: un échantillon moyen et un échantillon de quartz blanc et rouge. Ce dernier n'était destiné qu'à renseigner la Compagnie sur la constitution physique du quartz et sur sa dureté. L'échantillon moyen, provenant de la coupée du filon par le tunnel n° 1, est analogue à un précédent envoi qui, analysé à Paris, avait révélé une teneur de 14,3 gr. par tonne.

Les travaux poursuivis sont également très avancés à Akrizi où l'on exploite les filons et les placers. Enfin des prospections ont mis à jour des gîtes à Afiénu, Kouakrou, Bouègne.

La région du Baoulé ne sera ouverte à l'exploitation qu'après l'achèvement du chemin de fer de la côte (Abidjan) vers l'intérieur, qui atteindra Dimbokro en juillet.

Des gisements ont été enfin découverts à N'Zakrou (45 km. de Dimbokro), Komebo, Sin Aboisso et Abokro. La teneur des échantillons prélevés serait, paraît-il, assez élevée.

MINES D'OR

(Cote de la Bourse et de la banque, 23 juin 1909)

L'action Ouest Africain Français a franchi le cours de 600 fr. et la part s'est avancée à 388 francs. Les gisements que la compagnie a découverts dans la région du Baoulé vont pouvoir être mis en valeur sous peu, comme ceux du Sanwi. La voie ferrée construite par la Colonie doit atteindre incessamment les concessions de la compagnie ; celles considérées comme les plus riches paraissent être seulement à 26 milles du chemin de fer. Du côté de Toumodi, de N'Zakrou, de Komebo, la compagnie signale que les échantillons prélevés par ses ingénieurs présentent tout l'or visible indiquant une haute teneur. Plusieurs filons avaient déjà été reconnus et leur exploitation industrielle pourrait, grâce au chemin de fer, être entreprise sous peu.

L'or dans l'Ouest-Africain ?

(L'Écho des mines et de la métallurgie, 26 juillet 1909)

Certes il y a de l'or dans l'Ouest-Africain.

Tout ce que des hommes comme M. Binger et beaucoup d'autres ont pu dire sur l'existence de l'or est parfaitement exact, nous sommes prêts à le reconnaître.

Les prospections ont abondé à Akrizi : puits, galeries, travers-bancs bien boisés, tout cela a été fait. On a installé du matériel de broyage aussi, d'accord.

Les premiers broyages de quelques tonnes ont donné du 70 grammes à la tonne de minerai broyé, c'est encore vrai. Un deuxième broyage a donné du 19 grammes, ce qui est passable. Un troisième un peu moins. On table sur une moyenne de 35 grammes à la tonne. Admettons-le, mais tout cela n'est pas encore de l'exploitation, c'est de la simple et luxueuse exploration, voilà tout.

Bref, les missions se sont succédé, des matériels ont été envoyés un peu partout : à Akrizi, à Ahinta-Koukourandum, à N'Zakroo, mais on est toujours resté dans le provisoire, dans l'espérance, pourrait-on dire, dans cette période où l'on envoie de l'or brut dans des boîtes cachetées, par les courriers et des télégrammes remplis d'enthousiasme.

Quand viendra l'exploitation régulière ?

Pourquoi, en septembre dernier, dans cette période d'attente a-t-on augmenté de deux millions le capital, porté ainsi à 5 millions ?

M. Binger a dit à cette époque :

« Cette augmentation de capital n'a pas été nécessitée par l'état de notre trésorerie, nos disponibilités étant largement suffisantes pour assurer l'exécution de notre programme initial. »

Alors, pourquoi ?

Eh bien ! nous allons le dire.

Pour acheter des propriétés minières nouvelles et... créer des filiales.

Des filiales ? Avec une mère qui n'est pas encore sortie de l'enfance ? Il y a là une charrue avant les bœufs ? n'est-ce pas ? Voilà qui saute aux yeux.

Oui, faire des filiales, voilà pourquoi on a augmenté le capital de deux millions, M. Binger l'a dit : « Les travaux activement développés sur une de nos propriétés nous ont amenés à prévoir la constitution d'une première société filiale d'exploitation et à envisager la part de capital que notre Compagnie aurait intérêt à souscrire. »

Ainsi mettre un peu d'argent pour faire venir de gros capitaux nouveaux, voilà l'opération (très aurifère celle-là) qu'on est en train de préparer.

Mais, me direz-vous, puisqu'il y a des mines à Akrizi qui existent, qui donnent de l'or, on va les exploiter en grand, elles vont donner des centaines de kg d'or par mois et alors les filiales naîtront toutes seules, sans difficulté.

Eh bien ! il faut qu'on sache aussi la vérité sur ce point, cette exploitation d'Akrizi *ne peut pas se faire en grand*.

Voilà deux ans passés qu'on y travaille et on ne peut pas dire encore qu'il y ait là une mine d'or exploitable.

Un obstacle dont on a peu parlé s'est dressé dès le premier jour, on ne l'ignore pas boulevards Malesherbes et Haussmann, c'est la main d'œuvre.

Je parlais l'autre jour avec un homme éminent qui connaît tous ces pays et qui me disait :

« De l'or, il y en a partout là-bas, mais des hommes pour l'exploiter, nulle part. C'est la plaie africaine sur laquelle on se gardera bien d'attirer l'attention. »

Dès le début à Akrizi des difficultés se sont présentées pour la main-d'œuvre indigène sur place. Tantôt elle était assez abondante, tantôt elle disparaissait comme obéissant à un mot d'ordre mystérieux. Son inexpérience était inénarrable, son indolence incoercible, sa moralité nulle.

Alors, obligation d'abandonner la main-d'œuvre du pays, obligation de faire venir des mineurs de la Gold Coast anglaise limitrophe du Sanwi. Légère amélioration mais augmentation de prix.

Impossible pourtant de faire une sélection dans un personnel aussi restreint.

Et depuis cette époque, la difficulté est restée la même, *les exploitations n'ont pu se développer parce qu'il n'y a pas assez d'ouvriers.*

Ce qui s'est passé au Transvaal en plus grand se passe dans l'Ouest-Africain. Là, il ne faut pas songer à faire venir des Chinois, pas plus que des Européens du reste.

Il faudrait, d'une façon permanente, trois ou quatre mille ouvriers et c'est à peine si on peut en maintenir avec toutes les peines du monde un dixième.

Raisonnablement, sans illusions, ce n'est que très lentement, comme à la Gold Coast, où en 1901 on ne parvenait à extraire que 200 kg d'or, que l'Ouest-Africain parviendra à éduquer et à retenir ces indigènes peu nombreux et sans besoins.

Il faudra beaucoup de persévérance, beaucoup d'argent et beaucoup de temps avant que la Côte-d'Ivoire soit même comparable à la Gold Coast.

Je dis que dans ces conditions, créer des filiales avant d'avoir mis en grande production Akrizi, drainer d'autres capitaux pour faire des sociétés dont la mise en exploitation sera plus lente que pour la première société, c'est une opération purement spéculative et qui doit être considérée comme contr'indiquée pour l'épargne.

Nous ne voulons en aucune façon désobliger M. Binger de la Compagnie de l'Ouest-Africain français, ni M. Victor. Nous reconnaissons que la première entreprise tentée est intéressante, mais on entrerait dans une voie dangereuse en consacrant un sou de plus pour le moment à une œuvre qui n'a encore donné aucune preuve sérieuse d'avenir.

Francis LAUR.

MINES D'OR, SOCIÉTÉS D'EXPLORATION
(Cote de la Bourse et de la banque, 28 juillet 1909)

Les actions et parts Ouest Africain Français sont activement échangées à 622 et 346 fr. On fait ressortir qu'avec la constitution de la filiale de Maféré, annoncée comme prochaine, l'entreprise entre dans la phase productive de son existence. La cession à des Sociétés d'exploration des mines étudiées et préparées par elle fournirait, en effet, à la Compagnie de l'Ouest Africain Français de notables bénéfices.

MINES D'OR
(Cote de la Bourse et de la banque, 4 août 1909)

L'action Ouest Africain Français est régulièrement traitée à 626 fr. ; la part s'échange à 340 fr. Indépendamment des travaux poursuivis dans le Sanwi, dont les résultats font envisager la création à bref délai d'une troisième filiale qui exploiterait les gisements Kouakrou, les prospections sont activement poussées sur les gites du Baoulé, À N'Zakrou, Komobo et Aboisso qui paraissent former un système unique. La Compagnie signale que les filons ont été suivis sur une longueur de plus de 1.000 mètres et annonce que des travaux de développement vont être entrepris. Ceux-ci pourraient commencer à brève échéance ; l'envoi du matériel et du personnel mineur étant facilité par l'ouverture récente de la ligne de la côte (Abidjean) à Dimbokro (15 kilomètres de N'Zakrou).

MINES D'OR
(Cote de la Bourse et de la banque, 11 août 1909)

Les actions et parts Ouest Africain Français s'échangent régulièrement à 628 et 348 respectivement. Un ingénieur anglais a déclaré récemment à un de nos confrères d'outre-Manche qu'il considérait la région du Baoulé comme très richement minéralisée. Il est intéressant de noter cette opinion qui cadre avec les espérances fondées par la Compagnie sur ses gisements de N'Zakrou, Komebo et Sin-Aboisso, situés dans le Baoulé, et dont la mise en exploitation est très prochaine.

Côte-d'Ivoire
(La Dépêche coloniale, 9 août 1909)

De retour de la Côte-d'Ivoire où il a séjourné pendant sept mois, explorant pour la Compagnie de l'Ouest-Africain Français, la région située au nord de Fumodi, dans le district de Baoulé, M. l'ingénieur Kampers vient de communiquer à un représentant du *Financial News*, quelques-unes de ses impressions de voyage. On sait que la Société de l'Ouest-Africain français, au capital de 5 millions de francs, a pour président M. Binger, l'éminent explorateur, ancien directeur des affaires africaines au ministère des colonies, en France.

Parti d'Anvers à la fin du mois d'août 1908, M. Kampers, accompagné d'un géologue, débarqua à Grand-Bassam treize jours après son départ de Belgique et se dirigea immédiatement vers le district de Baoulé. Les communications avec cette ville sont aujourd'hui très faciles. Il y a à Grand-Bassam un quai où l'on peut débarquer, au delà de la barre, des caisses pesant plusieurs tonnes. De Grand-Bassam, un bateau conduit, en quatre heures et demie environ, à Abidjean, sur la lagune où se trouve le terminus du chemin de fer menant vers l'intérieur. Ce rail, au delà d'Abidjean, va jusqu'à Agbanu ; à partir de cette dernière localité, M. Kampers fit transporter ses bagages par des porteurs et se dirigea vers N'Zaakro, pays situé à trois jours de marche d'Agbanu.

La construction de la ligne a présenté, au début, d'assez grandes difficultés ; la voie traversant sur une distance de plus de cent kilomètres, la forêt équatoriale, qui est très dense. Maintenant que cet obstacle a été surmonté et que la ligne a pénétré dans les prairies, la construction est relativement aisée et est poussée avec beaucoup plus de rapidité.

La ligne atteint actuellement Dimbokro, point terminus situé sur la rive droite du N'Zi. La construction du pont sur le N'Zi n'était pas finie au retour de M. Kampers, le matériel n'étant pas encore arrivé de France. Pendant la construction de ce pont, un pont provisoire en bois a été construit sur le fleuve.

Dimbokro est une localité très importante, destinée par sa situation même, à devenir un des principaux pays pourvoyeurs du chemin de fer. Sur la demande du gouvernement, une route de six mètres de large a déjà été construite de Dimbokro à Tumodi, ce qui facilite beaucoup les communications. En outre, le gouvernement de la colonie a procédé à l'établissement de nombreuses routes : plusieurs ont déjà été inaugurées depuis que M. Angoulvant a été nommé gouverneur de la colonie, M. Angoulvant a élaboré un système général de routes devant servir à transporter jusqu'au chemin de fer, la plus grande partie des produits de l'intérieur. M. Kampers représente le gouverneur actuel comme un homme énergique, qui a déjà beaucoup fait pour la colonie depuis son entrée en fonctions.

Pour se rendre de Tumodi aux gisements aurifères, M. Kampers s'est servi des anciennes routes, aujourd'hui bien améliorées. L'ingénieur a exprimé la conviction que ces gisements contiennent beaucoup d'or ; c'est aussi l'opinion exprimée par les indigènes qui exploitent certains de ces gisements depuis un temps immémorial, ainsi que par les Européens qui ont visité cette région en 1902, 1903, 1907, et au commencement de 1908.

Des travaux ont été effectués par les indigènes, sur plusieurs points, dans les terrains d'alluvion et dans les filons. Dans le voisinage de N'Zaakro, M. Kampers a visité un puits de 750 à 800 mètres, d'où les ancêtres des habitants actuels, ont extrait de grandes quantités de matières aurifères. On peut donc admettre l'existence d'un filon intact au-delà du puits. En certains endroits, les travaux ont atteint plusieurs mètres de profondeur ; ils sont maintenant plus ou moins recouverts par la végétation. Il est hors de doute que le filon exploité par les indigènes est riche, d'autant plus que, suivant toute apparence, le minerai extrait a été broyé ou transporté au loin. Non loin de cet endroit, existent d'autres mines riches en chalcopryrite et renfermant de l'or. Un récent essai, effectué dans l'une d'elles, a donné comme résultat 149 grammes d'or à la tonne.

M. Kampers a visité d'autres gisements, ceux de Sin-Aboisso et de Komebo notamment, ainsi que le filon du village de N'Zaakro. Ce dernier semble particulièrement riche ; mais son inspection méthodique n'est guère possible, les indigènes ne permettant pas de procéder aux études nécessaires dans le village. L'ingénieur a pu, néanmoins, recueillir quelques échantillons, dont quelques-uns étaient parsemés de pépites. Ces spécimens ont donné à l'épreuve de 40 à 80 grammes d'or à la tonne, rien qu'à la surface du minerai.

D'après tout ce qu'il a pu constater, M. Kampers est convaincu que le pays deviendra un des principaux pays producteur d'or du monde entier. Baoulé n'est pas la seule place où se trouvent d'importants gisements aurifères ; on en rencontre dans beaucoup d'autres districts de la colonie, où la Compagnie de l'Ouest-Africain Français possède de grands intérêts.

L'explorateur a constaté au Baoulé un climat salubre, ne pouvant être comparé qu'à celui de l'Afrique du Sud. L'air y est pur et frais, l'eau de bonne qualité en abondance. Les indigènes y pratiquent l'élevage du bétail. La région, en outre, abonde en gibier ; enfin le sol, très fertile, se prête à toutes les cultures.

Ce sont donc d'excellentes impressions que M. Kampers a rapportées de son voyage dans l'arrière-pays de la Côte-d'Ivoire et elles sont de bon augure pour les projets de la Société de l'Ouest-Africain Français.

BANQUE CENTRALE FRANÇAISE
(*La Cote de la Bourse et de la Banque*, 18 août 1909)

.....
La Compagnie de l'Ouest-Africain Français poursuit méthodiquement les prospections sur son domaine minier et la mise en valeur des gisements déjà reconnus. D'après le rapport, l'ère des résultats paraît proche. Au cours du dernier exercice, la Compagnie a porté son capital à 5.000.000 de francs, et la Banque centrale française a usé de son droit de souscription. Cette participation figure au bilan pour un chiffre très voisin du pair.

(Cote de la Bourse et de la banque, 25 août 1909)

L'action Ouest-Africain français s'échange activement à 635 fr. ; la part a franchi le cours de 350 fr. Dans le Baoulé, les travaux de développement, activement menés à N'Zakrou, Komebo et Sin-Aboisso paraissent confirmer les déclarations optimistes de l'ingénieur anglais, auxquelles nous faisons récemment allusion.

MINES D'OR

(Cote de la Bourse et de la banque, 1^{er} septembre 1909)

Les actions et parts Ouest-Africain français s'avancent respectivement à 639 et 355 fr. Cette société poursuit dans le Baoulé les travaux nécessaires à la préparation de l'exploitation sur les gîtes reconnus. L'envoi du personnel et du matériel nécessaires a été facilité par l'ouverture de la ligne de la côte à Dimbroko. La Compagnie signale que les travaux de développement des filons ont permis d'en vérifier la richesse. C'est ainsi qu'à N'Zakrou, où il a été creusé sur un filon un puits d'extraction qui atteint quatorze mètres, les échantillons prélevés ont accusé des teneurs moyennes de 40 à 80 grammes, allant jusqu'à 149 grammes par tonne.

MINES D'OR

(Cote de la Bourse et de la banque, 8 septembre 1909)

L'action Ouest Africain Français s'inscrit à 640 fr., et la part à 356 fr. La Compagnie procède actuellement à la préparation de l'exploitation de ses gîtes du Baoulé. Elle poursuit le développement de ses filons de N'Zakrou, de Ivomébo et de Sin Aboisso. D'après les dernières communications reçues à Paris, les travaux entrepris permettraient d'affirmer la richesse de ces filons. Les échantillons prélevés sur celui de Sin Aboisso qui s'étend sur environ 600 mètres auraient révélé des teneurs de 8 à 200 gr. par tonne. Certains même n'auraient laissé que de l'or dans la bâtée.

MINES D'OR

(Cote de la Bourse et de la banque, 15 septembre 1909)

Les titres Ouest Africain Français s'échangent régulièrement. L'action est ferme à 630 fr., et la part à 357 fr. La Compagnie signale que les travaux entrepris dans la région de Kouakrou ont révélé l'existence d'une série de filons qui s'étendent sur une longueur totale de 16 à 17 kilomètres depuis Aboulié au nord jusqu'à Asarno et M'Kossa au sud. On aurait en outre constaté la présence d'or dans la latérite qui entoure les filons. Cette latérite constituerait, en raison de son cubage considérable, un véritable placer facilement exploitable.

MINES D'OR

(Cote de la Bourse et de la banque, 22 septembre 1909)

Les actions et parts Ouest Africain Français, régulièrement traitées, se retrouvent à 633 et 357 fr. respectivement. Indépendamment des travaux poussés par cette société sur les gisements récemment prospectés de Kouakrou, elle poursuit la préparation de l'exploitation sur ses filons de Maféré qui semblent former avec ceux de Kouakrou un système unique. Les travaux de développement ont déjà relevé un tonnage en vue de 30.000 tonnes.

MINES D'OR

(Cote de la Bourse et de la banque, 13 octobre 1909)

L'action Ouest Africain Français, s'est avancée à 611 fr., et la part à 356 fr. Les recherches entreprises par cette Compagnie dans les régions de Kouakrou (Sanwi) auraient amené la découverte de trois filons d'une épaisseur variant entre 1 m. 30 et 2 m. et qui seraient déjà reconnus sur des longueurs respectives de 265 m. 54 et 400 m. La Compagnie signale à ce sujet que les travaux de reconnaissance en profondeur ont été immédiatement entrepris et atteignent déjà la masse minérale. Il est intéressant de noter que le seul mois d'août a suffi pour mener à bien ces travaux.

MINES D'OR

(Cote de la Bourse et de la banque, 20 octobre 1909)

Les actions et parts Ouest Africain Français sont régulièrement négociées à 646 et 359 fr. respectivement. De nouveaux gisements, ceux d'Atékrou, viennent de s'ajouter au domaine minier de la Compagnie ; l'étendue de ces nouveaux gisements et les indications recueillies quant à leur richesse permet de les considérer comme formant une partie importante de l'actif de la Compagnie.

OUEST-AFRICAÏN FRANÇAIS

(Cote de la Bourse et de la banque, 27 octobre 1909)

(Les Annales coloniales, 28 octobre 1909)

Les actions et les parts Ouest-Africain français sont toujours l'objet de nombreuses négociations.

Les travaux de prospection se poursuivent activement, tant dans la région du Baoulé que dans celle du Sanwi. Les mines de Sin Aboisso, d'une part, et d'Akétrou, d'autre part, seront bientôt aménagées à leur tour, et l'on se préoccupe déjà de l'envoi sur ces deux points d'un premier matériel de broyage.

Les nouvelles découvertes faites dans les vastes concessions de la Compagnie augmentent dans une large mesure la valeur intrinsèque de ses titres, dont la bonne tendance paraît devoir s'accroître.

INGÉNIEURS

NOMINATIONS

(L'Écho des mines et de la métallurgie, 1^{er} novembre 1909)

M. Demay, Jean (Douai 1897), a été nommé ingénieur à la Compagnie de l'Ouest Africain Français, à Ahinta, par Aboisso (Côte d'Ivoire).

MINES D'OR

(Cote de la Bourse et de la banque, 3 novembre 1909)

Les actions et parts Ouest Africain français s'échangent régulièrement à 649 et 357 fr. Le dernier rapport parvenu au siège de la Compagnie sur la mine N'Zakrou, dans le Baoulé, affirme la possibilité d'installer dès à présent sur cette mine une usine de broyage et de commencer l'exploitation. Les filons sont reconnus sur une longueur de 1.000 mètres et une profondeur de 40 à 50 mètres. D'autre part, les essais à la bâtée auraient révélé une teneur moyenne de 20 gr. et 27 gr. d'or à la tonne, bien que ces essais aient été faits par des moyens rudimentaires.

OUEST-AFRICAIN FRANÇAIS

(Cote de la Bourse et de la banque, 5 novembre 1909)

L'exercice 1908, le premier exercice social, de la Compagnie de l'Ouest-Africain Français, dont il sera rendu compte à l'assemblée du 20 courant, a été entièrement consacré à l'installation, à la préparation des éléments d'exploitation, prospections, constructions, achats, transports et pose du matériel, etc.

Les dépenses occasionnées par ces diverses opérations figurent à l'actif du bilan au chapitre des immobilisations pour 182.600 35 ; elles s'appliquent pour la plus grande partie aux achats, transports et installation du matériel d'outillage, aux constructions, achats d'immeubles et aussi aux magasins d'approvisionnements.

À l'actif, le chapitre « frais de premier établissement » figure pour 423.130 50. Le chapitre des « concessions » est représenté par le chiffre de 786.411 70 dans lequel les apports sont compris pour 718.000 fr. et la Société Ahinta Koukou (en formation), 25.000 fr. Enfin le chapitre des « disponibilités et débiteurs » donne un total de 3.796.179 50.

Au passif, en dehors du capital de 5 millions de francs, figurent les comptes du personnel (appointements, dépôts, cautionnements et divers) pour 91.393 40 et la réserve spéciale pour 160.996 15.

OUEST-AFRICAIN FRANÇAIS

(Cote de la Bourse et de la banque, 22 novembre 1909)

L'examen des comptes du premier exercice social clos le 31 décembre 1908 a été chose accessoire pour les actionnaires de la Compagnie de l'Ouest Africain Français que leur conseil d'administration a réuni samedi 20 novembre en assemblée générale ordinaire. Ce premier exercice n'a, en effet, été consacré qu'à des travaux d'installation ; il ne comportait donc pas l'établissement d'un compte de profits et pertes et le bilan soumis à l'assemblée n'avait pour but que d'enregistrer les dépenses effectuées. Voici comment s'est présenté ce bilan :

ACTIF	
Frais de constitution	51.189 00
Concessions	786 411 70
Immeubles, Constructions, routes, plantations	40.825 20
Mobilier et Matériel. Siège social	12.778 50
Matériel. Outillage et mobilier. Côte-d'Ivoire	141.775 15
Dépôts de garantie	100 00
Frais de premier établissement	423.230 50
Actionnaires	1.528.775 00
Encaisse et dans les banques de Paris	2.180.714 60
En caisse et dans les banques de la Côte-d'Ivoire	54.102 60
Débiteurs divers	9.991 50
Impôts à recouvrer des actionnaires	11.344 30
Approvisionnements	11.251 50
	<u>5.252 389 55</u>
PASSIF	
Capital	5.000.000 00
Compte du personnel	69 537 60
Créditeurs divers	21.855 80
Réserve spéciale	160.996 15
	<u>5.252.589 55</u>

Nous donnerons en quelques mots les explications nécessitées par ce bilan en faisant remarquer que, à l'actif, les immobilisations déjà effectuées s'élèvent à 1.456.210 05 tandis que les disponibilités atteignent encore 3.796.179 50 ; indiquons également qu'aux immobilisations, le chapitre concessions, qui figure pour 586.411 70, comprend les apports, pour 718.060 fr. et une participation de 25.000 fr. dans la Société Ahinta Koukourandum en formation.

*
* * *

Venons maintenant à la partie du rapport du conseil d'administration qui présentait le plus d'intérêt pour les actionnaires, celle qui était consacrée à la description de l'état des différentes concessions minières et à l'examen de leurs perspectives.

Le conseil a commencé par rappeler que, dès sa constitution, la société a rempli toutes les formalités destinées à lui assurer la propriété régulière des permis qui lui étaient apportés. Par la suite, certaines régions de la colonie ayant été signalées au conseil comme particulièrement intéressantes au point de vue aurifère, la société fut conduite à acquérir des droits sur de nouveaux permis englobant ces régions ; elle a

ainsi notablement accru son domaine minier primitif, et c'est là la raison, rappelle le conseil, de l'augmentation du capital de trois à cinq millions qui fut réalisée au cours de ce premier exercice.

Ces permis ont été répartis en plusieurs groupes et la société a concentré ses efforts sur ceux qui sont le plus facilement accessibles. Les autres constituent une réserve pour l'avenir ; c'est ainsi que les districts dans lesquels la société travaille le plus activement sont au nombre de deux : le Sanwi, qui est à proximité de la mer, et le Baoulé, qui est desservi dans de bonnes conditions, par le chemin de fer de Bassam à Dimbokro (ce dernier point a été atteint seulement dans le second semestre de 1908).

Dans chacun de ces districts, la société a mis au jour plusieurs gisements qui lui ont paru susceptibles d'exploitation. Le rapport donne sur chacun d'eux les détails suivants :

*
* * *

District du Sanwi. — Dans ce district, la société s'est occupée principalement des gisements d'Ahinta, de Maféré, d'Alekrou et d'Akrizi.

Au sujet du gisement d'Ahinta, reconnu vers le milieu de 1908, le rapport signale que les travaux s'y poursuivent actuellement par puits galeries et sondages. Une batterie de cinq pilons et un moulin Huntington y furent expédiés dès le commencement de l'année courante.

Sur le permis de Maféré, plusieurs filons ont été reconnus. La teneur moyenne du minerai résultant de nombreux essais dépasserait 20 grammes à la tonne, et son traitement ne présente pas de difficultés spéciales. Comme l'exploitation pourra se faire, paraît-il, au début, tout au moins, à flanc de coteau, il y aurait lieu d'en attendre, au point de vue du prix de revient, d'intéressants résultats. Depuis la clôture de l'exercice, la société y a expédié deux moulins Huntington, dont le montage est actuellement terminé, pour procéder aux premiers broyages d'essai industriel.

Au 15 octobre dernier, la longueur totale des développements (galeries, tunnels et travers-bancs, puits, descenderies, etc.), s'élevait à 550 mètres. Le filon reconnu se montrerait très régulier comme épaisseur, inclinaison et direction générale.

La rivière Aonou, qui traverse la concession, est d'un débit susceptible d'alimenter une batterie de plusieurs centaines de pilons. En outre du système filonien indiqué ci-dessus, et qui paraît se prolonger sur de longues distances au nord-est et au sud-ouest, le gîte de Maféré renferme un important placer qui a déjà été reconnu et où il existe de nombreux puits indigènes sur une superficie de plusieurs hectares.

La mine de Maféré est dotée d'habitations en nombre suffisant pour le personnel européen et les ouvriers indigènes, et indépendamment du matériel d'essai de broyage industriel, elle possède un laboratoire d'analyses, une scierie pour débiter les bois nécessaires à la mine et à la construction des maisons, tout un matériel d'exhaure, etc.

Sur le permis d'Atékrou, il est reconnu à ce jour trois filons sur des longueurs respectives de 400 mètres, 365 mètres et 40 mètres, à des profondeurs encore restreintes variant de 3 à 10 mètres.

Cinq autres affleurements ont été découverts dans le voisinage de ces filons, mais le conseil n'a pas encore à leur sujet de données complètes quant à leur puissance en profondeur.

L'ingénieur chargé de la direction de ce gisement a signalé, en outre, l'existence d'une dizaine de placers où les indigènes ont travaillé et travaillent encore actuellement, et, au 10 octobre dernier, l'étude de deux de ces placers était commencée ; 100.000 mètres cubes de latérite aurifère y auraient été reconnus.

Bien qu'un jugement définitif ne puisse encore être porté sur ces recherches, l'ingénieur chargé du développement de ces travaux aurait émis des pronostics très

favorables et demande, dès maintenant, à la société de préparer l'envoi d'un matériel d'exploitation et d'aménager une bonne route d'accès.

À Akrizi, en raison des difficultés d'accès et aussi de la présence de travaux anciens qui rendent les développements très dispendieux, la société a momentanément ralenti ses travaux de développement pour concentrer ses efforts sur le placer où elle a décidé d'installer des *sluices*.

Dans les autres gisements du district du Sanwi, le rapport signale encore quelques découvertes dans la région de l'Est, notamment à Kouakrou et à Dissou, où a été dirigé un personnel d'ingénieurs et de prospecteurs.

*
* *

District du Baoulé.— Dans le groupe des permis du Baoulé, les résultats sont à peu près les mêmes que dans le Sanwi. Le conseil passe ces gisements en revue comme suit :

Sur le permis de N'Zakrou, trois filons ont été mis au jour, et l'un d'eux, reconnu jusqu'à une profondeur de 25 mètres seulement, donnerait, d'après les travaux faits et les calculs de l'ingénieur, 35.000 tonnes en vue d'une teneur aux essais de 20 à 25 grammes. Du matériel d'exploitation va être expédié au directeur de cette mine qui en a fait la demande.

À Sin Amboisso et à Afotobo, on a mis à jour des gîtes intéressants qui sont en voie de développement. Les essais et analyses auxquels la Société procède sur place et à Paris donnent jusqu'à présent des teneurs élevées, mais le conseil attend de nouveaux échantillonnages pour se faire une opinion définitive.

Ces gîtes du Baoulé sont reliés à la voie ferrée par un chemin carrossable de 30 km environ de longueur.

*
* *

Après avoir ainsi examiné les deux districts principaux de mines, le conseil donne quelques détails sur les installations diverses qui ont été faites en dehors de travaux miniers.

La Compagnie a créé des agences à Grand-Bassam, Assinié et Aboisso, où elle a acquis deux immeubles confortables. Elle possède également une poudrière à Assinie. Enfin, des routes d'accès, construites par ses soins, relient Ahinta à Aboisso et Maféré à Eboué.

[Le personnel européen actuellement en service comprend trente-huit ingénieurs, prospecteurs, maîtres mineurs, mécaniciens, chimistes et comptables, Français pour la plupart.](#)

Le recrutement de ce personnel a présenté, au début, quelques difficultés qui sont maintenant vaincues. De même, la main-d'œuvre indigène, rare et instable au début, se recrute maintenant avec facilité. Au surplus, les rôles de fin septembre, qui accusaient la [présence de 819 travailleurs indigènes sur les chantiers](#), permettent au conseil d'envisager cette question sans appréhension.

En terminant, le conseil a donné quelques indications sur l'avenir probable de la société. Il a rappelé que la société, créée il y a deux ans à peine, a dû, naturellement, organiser tout d'abord les recherches et les travaux de reconnaissance afin d'en tirer des données suffisantes sur la valeur des gisements découverts.

Ce premier résultat atteint, le conseil a procédé aux travaux de développement, qui ont démontré la présence de filons définis sur les gisements attaqués.

Il reste maintenant à exécuter la dernière partie du programme social : produire de l'or, soit directement, soit au moyen de sociétés filiales et la société l'aborde avec confiance. Elle continuera en même temps ses recherches sur les permis les plus accessibles.

En envisageant l'éloignement du domaine minier de la société et les difficultés à vaincre dans un pays où tout est à créer, on doit, d'après le conseil, considérer les premiers résultats acquis comme satisfaisants et encourageants.

*
* *

La discussion qui a suivi la lecture des rapports a donné lieu à d'intéressantes déclarations de la part du conseil, mais qui n'ont fait que reprendre sous une autre forme les principaux points du rapport.

L'assemblée a ensuite approuvé les comptes à l'unanimité.

Ouest-Africain français
(*Les Annales coloniales*, 18 novembre 1909)

Les actionnaires de l'Ouest-Africain français sont convoqués en assemblée générale ordinaire pour le 20 novembre. En attendant les déclarations du conseil, que l'on dit devoir être très favorables, nous remarquons que le rapport des commissaires montre une situation financière aisée : en regard d'une dette de 91.395 fr., la société avait, au 31 décembre dernier, un ensemble de disponibilités de 3.173.582 fr. lui permettant de pousser sans arrêt le programme des travaux entrepris.

Ouest-Africain français
(*Les Annales coloniales*, 25 novembre 1909)

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Compagnie de l'Ouest-Africain français s'est tenue le 20 novembre. Le rapport du conseil donne des résultats détaillés sur l'état actuel des travaux poursuivis dans les deux groupes miniers de Sanwi et du Baoulé, travaux qui emploient actuellement un personnel de 849 hommes. Après la période des prospections et celle de l'étude approfondie des gisements., qui est en train de prendre fin, la Compagnie en arrive à la troisième partie de son programme, la production de l'or, soit directement, soit par l'intermédiaire des filiales.

Les disponibilités de la société sont largement suffisantes pour faire face à toutes les dépenses d'ici la période rémunératrice.

Ouest-Africain français
(*Les Annales coloniales*, 2 décembre 1909)

Les travaux de prospection et d'aménagement des gîtes se poursuivent activement dans les divers centres miniers de la Compagnie de l'Ouest-Africain français où sont employés à l'heure actuelle plus de 800 indigènes sous la conduite d'une trentaine

d'ingénieurs et maîtres-mineurs européens. Les deux gisements de Matéré, dans le Sanwi, et de N'Zarkrou, dans le Baoulé, considérés comme prêts pour l'exploitation définitive, seront les premiers dotés d'un outillage complet pour la production de l'or.

Ouest-Africain français
(*Les Annales coloniales*, 16 décembre 1909)

La Compagnie de l'Ouest-Africain français poursuit activement ses travaux de prospection dans la région du Baoulé, dont la minéralisation est particulièrement puissante. Les recherches sont conduites actuellement à Afokro, Afotobo et Orossou, tandis que la mine de N'Zakrou est, d'autre part, aménagée en vue d'une exploitation prochaine. Rappelons que le chemin de fer de la Côte-d'Ivoire passe à Dimbokro, à une distance de 30 à 40 kilomètres seulement des gisements dont il est question.

MINES D'OR.
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 29 décembre 1909)

Les actions et parts Ouest Africain Français ont des transactions animées à 636 et 350 francs respectivement, en attendant la mise en exploitation prochaine des gisements d'Atekrou et d'Orossou, auxquels le matériel nécessaire a été expédié.

(Gouvernement général de l'AOF, *Rapport d'ensemble 1910*, p. 276)

Sociétés	Siège social	Capital (fr.)	Travaux en 1909
• Côte-d'Ivoire			
Cie de l'Ouest-Africain français	61, bd Malesherbes Paris	5.000 000	Travaux de reconnaissance par puits et galeries à Akrizi, Ahimta sondages à Koukourandoun (Samvi).

Ouest-Africain français
(*Les Annales coloniales*, 20 janvier 1910)

L'action Ouest-Africain français finit à 627, la part à 333, sur des réalisations de bénéfices qu'explique le resserrement d'argent qui, chez beaucoup, accompagne le début de l'année.

Les informations de la Côte-d'Ivoire signalent une recrudescence d'activité sur tous les gisements en voie de reconnaissance et de développement. L'ingénieur chargé des travaux à Atékrou mentionne la découverte de trois nouveaux filons en affleurement, sur lesquels il a prélevé de nombreux échantillons dont il annonce l'envoi à Paris. Ces découvertes portent à 13 le nombre de filons mis au jour sur ce gisement, dont l'importance paraît ainsi de plus en plus considérable.

L'administration s'occupe des commandes de matériel de broyage demandé par le directeur général ; une partie a été déjà expédiée.

À Maléré, les broyages auraient commencé.

MINES D'OR.

(Cote de la Bourse et de la banque, 22 janvier 1910)

L'action Ouest-Africain Français reste à 604 fr. Les journaux ont fait mention de troubles qui se sont produits à la Côte-d'Ivoire, où les collecteurs d'impôts de capitation auraient été reçu plutôt mal par la population imposée. Renseignements pris à la Compagnie de l'Ouest-Africain Français, aucun des centres prospectés par cette compagnie n'aurait été éprouvé : les ingénieurs interrogés par télégraphe ont répondu qu'ils ignoraient tout à fait les troubles dont parlent les journaux.

Ouest-Africain français

(*Les Annales coloniales*, 3 février 1910)

L'action cote 605 francs et la part 290.

Les dernières informations de la Côte-d'Ivoire ne font plus aucune mention des troubles signalés la semaine dernière, ce qui confirme notre opinion sur le peu de gravité de ces mutineries éphémères. La Compagnie aurait reçu de très satisfaisantes nouvelles de ses gisements de Sin-Aboisso, Maféré et Abélaou qui, à l'heure actuelle, se révèlent comme particulièrement riches en or. Les travaux de développement se poursuivent avec activité, et les tonnages en vue seraient déjà suffisants pour alimenter le matériel de broyage demandé par les ingénieurs.

Ouest-Africain français

(*Les Annales coloniales*, 17 février 1910)

À la suite des nouvelles alarmistes de la Côte-d'Ivoire, les titres de la société de l'Ouest-Africain ont réactionné en Bourse. Ces troubles sont purement politiques et n'ont nullement affecté l'exploitation. Les nouvelles reçues au siège social et émanant des ingénieurs de deux ou trois sièges d'exploitation, relatent bien l'existence de ces troubles, mais sont extrêmement rassurantes en ce qui concerne la Compagnie elle-même. En effet, les indigènes entretiennent toujours d'excellentes relations avec le personnel de la Compagnie, qu'ils voient d'un œil très favorable, d'autant plus que la Compagnie leur apporte, en argent et en commerce, un bien-être et une prospérité dont bénéficie toute la contrée.

Ajoutons que la Compagnie a également reçu des nouvelles de deux ou trois sièges d'exploitation, dont les ingénieurs n'ont même pas eu connaissance des troubles signalés dans la région.

La Compagnie de l'Ouest-Africain français n'a donc rien à redouter du fait de l'agitation qui règne au Baoulé, et il est à croire que la Bourse reviendra à une plus saine et plus exacte appréciation des choses.

Ouest-Africain français

(*Les Annales coloniales*, 24 février 1910)

Les valeurs Ouest-Africain français, qui avaient sensiblement fléchi sur les nouvelles, reconnues depuis comme exagérées, concernant la rébellion des peuplades Abbeys, se relèvent progressivement. L'action finit à 450 francs, la part à 250 francs, l'une et l'autre en bonne tendance.

La compagnie confirme qu'elle n'a eu à souffrir en rien de ce mouvement et que sur aucune de ses mines le travail n'a été troublé. On signale en outre la découverte d'un nouveau filon, d'aspect très riche, sur les gisements d'Atrékou. À Maféré. le filon en développement a été recoupé, à 500 mètres environ à partir de son terminus sud-ouest, par un travers banc. Au point de rencontre, le filon a une épaisseur de 1 m. 30 et présente de nombreux points d'or visible.

Ouest-Africain français
(*Les Annales coloniales*, 3 mars 1910)

Les travaux de prospection, activement conduits par les ingénieurs de la Compagnie de l'Ouest-Africain français, continuent à fournir les indications les plus encourageantes sur la richesse des gisements étudiés. Les derniers rapports donnent, d'autre part, des renseignements précis sur l'avancement des travaux de préparation aux diverses mines, notamment à Sin Aboisso. Le minerai en vue à Sin Aboisso représente déjà un tonnage très important et l'ingénieur de cette mine, d'accord avec le directeur général de la Compagnie, réclame instamment l'envoi d'un matériel de broyage, qui lui parviendra dans quelques semaines.

Notons en passant que les rapports des divers agents de la Compagnie de l'Ouest-Africain français sont absolument muets au sujet des révoltes à la Côte-d'Ivoire dont on paraît avoir exagéré l'importance.

Ouest-Africain français
(*Les Annales coloniales*, 10 mars 1910)

Le plus récent courrier, daté du 14 février, de Grand Bassam, reçu au siège de la Compagnie de l'Ouest-Africain Français, signale que les ingénieurs et ouvriers de la région du Baoulé travaillent aux mines dans le calme le plus complet. Les prospections et l'aménagement des gîtes reconnus se poursuivent dans les conditions les plus favorables, et les ingénieurs signalent du côté de Maféré de nouvelles et intéressantes découvertes dont il sera prochainement envoyé un compte rendu détaillé au siège social.

Ouest-Africain français
(*Les Annales coloniales*, 7 avril 1910)

La Compagnie de l'Ouest-Africain français, dont la bonne marche n'a été nullement entravée par les troubles indigènes, continue activement ses travaux, notamment à Aboisso, où les puits recoupent aujourd'hui les filons en plusieurs endroits. Il y a quelques jours, la Compagnie a reçu le télégramme suivant : « De Toumodi, via Soudani Mars. Nombreuses prises d'essais à Orossou donnent 30 grammes d'or par tonne. » Les nouvelles sont donc aussi satisfaisantes que possible, et la période productive semble prochaine.

MINES D'OR.
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 20 avril 1910)

Les actions et parts Ouest africain français sont bien tenues à 376 et 199 fr., respectivement. — Les derniers rapports indiquent qu'à Sin-Aboisso, les travaux sont menés avec activité et que les filons ont été recoupés en plusieurs endroits. Ajoutons que les nouvelles concernant l'état d'esprit des tribus à la Côte-d'Ivoire sont maintenant beaucoup plus rassurantes.

Ouest-Africain français
(*Les Annales coloniales*, 5 mai 1910)

La compagnie de l'Ouest-Africain français a reçu un rapport daté du 15 mars sur les gisements d'Orossou et de Sikasuénou. Ces deux gisements sont situés à 15 et à 30 kilomètres de Sin Aboisso. et ils ont été travaillés par les indigènes qui viennent encore à Sikasuénou de 20 kilomètres à la ronde. Ce dernier gîte affecte l'allure d'un placer ; une tranchée de 60 mètres sur 30 mètres y a été creusée jusqu'à 15 mètres de profondeur. De fortes quantités d'or en sont extraites par lavage, et il n'est pas douteux que des recherches bien conduites permettent de découvrir en ce point de très importantes richesses. À Orossou, les puits et travers-bancs ont recoupé toute une série de petit filons dont on recherche le point de soudure. Le rapport signale en outre le calme de la région, bien qu'une tribu qui l'habite ait pris part à la rébellion des Akoués.

Ouest-Africain français
(*Les Annales coloniales*, 16 juin 1910)

La Compagnie de l'Ouest-Africain français fait connaître le résultat des analyses d'échantillons prélevés sur le filon n° 3 du gisement aurifère de N'Zakroo. Ces analyses ont porté sur 36 échantillons et ont fourni des teneurs en or allant jusqu'à 85 grammes par tonne. Bien que les chiffres soient assez différents suivant le point où a été prélevé l'échantillon, on peut conclure à une teneur moyenne d'une trentaine de grammes. D'autre part, les résultats obtenus font ressortir nettement l'augmentation de la teneur en profondeur. C'est à une vingtaine de mètres, profondeur extrême des recherches, que les rendements les plus élevés ont été obtenus. Les ingénieurs de la Compagnie poursuivent leurs travaux de prospection dans le Baoulé et ont mis au jour de nouveaux gisements qui sont actuellement à l'étude.

Ouest-Africain français
(*Les Annales coloniales*, 30 juin 1910)

Les nouvelles qui parviennent régulièrement au siège de la Compagnie de l'Ouest-Africain montrent que les mines de la région du Baoulé font actuellement l'objet de travaux très actifs en vue d'une exploitation prochaine. Le chevalement de l'un des puits d'extraction étant achevé, les ingénieurs se préoccupent d'y amener au plus vite la

machinerie. Les pièces des machines, d'un poids total de 25.000 kg environ, sont en gare de Dimbokoro [Dimbokro] à trente kilomètres de N'Zakroo et le portage a nécessité l'embauchage supplémentaire d'une centaine d'hommes qui suffiront à effectuer le transport d'une façon rapide. On peut ainsi espérer le montage prochain de la machinerie.

[Une Parisienne à la Côte-d'Ivoire](#) :
visite aux mines d'Ahinda et d'Akrizi

DÉNONCIATION DE L'AGITATION ET DU SOUFFLAGE PERPÉTUEL

VALEURS D'ACTUALITÉ
Un petit *Rand* dans l'Afrique occidentale française
(*Gil Blas*, 11 juillet 1910)

L'Afrique occidentale française est difficilement comparable à l'Afrique du Sud britannique. Aussi le lecteur ne doit-il pas s'étonner que le Rand constitué en cette région française ne soit qu'une miniature de l'immense champ d'or qui a englouti, à des titres différents, pas mal de soldats anglais et encore plus de capitaux français.

L'Afrique occidentale française, organisée par le décret du 18 octobre 1904 et soumise à un gouverneur général résidant à Dakar, comprend : 1° le Sénégal (région d'administration directe et de protectorat) ; 2° la Guinée française ; 3° la Côte-d'Ivoire ; 4° le Dahomey) ; 5° le Haut-Sénégal et le Niger ; 6° la Mauritanie, espaces immenses sur lesquels on suppose une population de 15 millions d'âmes.

L'or a été l'une des premières préoccupations des commerçants et fonctionnaires français qui ont parcouru ou exploité les multiples subdivisions de cette zone fort variée d'aspect. Le métal préféré comme signe de la valeur s'y rencontre un peu partout sous forme d'alluvions ou de gisements. Vers 1907, quatre entreprises différentes se constituèrent, afin de mettre en œuvre ces richesses inutilisées. Successivement, la place de Paris vit apparaître la Compagnie des mines de Siguiri, la Société des mines de la Haute-Guinée, la Compagnie minière de Guinée et, entre temps — exactement le 9 octobre 1907 —, la Compagnie de l'Ouest-Africain français, au sujet de laquelle nous avons l'intention de retenir un peu plus longtemps l'attention du lecteur.

*
* *

Ces quatre sociétés se présentent tout d'abord avec des caractères communs. Même la première, dont l'objet social semble plus particulièrement dirigé vers les recherches métallifères, s'affirme comme compagnie de colonisation, cumulant l'exploitation des mines, les plantations, l'élevage, le commerce, les industries de toutes sortes, etc., etc.

La silhouette de l'antique Compagnie des Indes, prototype de tous les essais de ce genre, ou de la très moderne Compagnie du Mozambique, s'évoque tout naturellement, avec la réduction imposée par les conditions ambiantes.

Le capital est, pour Siguiiri, de 750.000 francs, porté à 1.750.000 les années suivantes ; pour la Haute-Guinée, de 2 millions ; pour la Guinée, de 500.000, puis de 1.750.000 ; pour l'Ouest-Africain, de 3 millions d'abord et ultérieurement de 5 millions.

L'action est, pour les quatre sociétés, l'action de cent francs, celle qui a la réputation d'amorcer la petite épargne et qui escalade avec le plus de rapidité les primes élevées.

Aux actions sont ajoutées des parts de fondateur, qui servent avec des indemnités en espèces, à rémunérer les apporteurs et qui furent attribuées en encouragement aux souscripteurs primitifs.

La répartition des bénéfices s'inspira également d'une conception fort analogue. Après 5 % à la réserve et 5 ou 6 % à la partie des actions versée en espèces, dix pour cent du surplus sont destinés aux administrateurs. Ces compagnies sont manifestement organisées en vue de leur état-major.

Puis intervient la série habituelle : 1° des réserves extraordinaires, qui, parfois, sont limitées ; 2° du dividende des actions ; 3° du dividende des parts.

Les actions et les parts des quatre sociétés ont un dernier trait commun. Le premier coupon demeure attaché à tous ces titres quels qu'ils soient.

Le succès n'est donc pas encore survenu. Néanmoins, les cours sont fort nettement établis à la cote en banque. Hier, 9 juillet 1910, ils se résumaient ainsi :

Fr.	Actions	Parts
Siguiiri	85,88	88
Haute-Guinée	26	10
Guinée	67,5	38
Ouest-Africain	374	174

*

* *

Les résultats étant nuls pour ces quatre compagnies, il y a lieu de se demander la raison de ces différences d'évaluation, qui ont succédé à d'autres évaluations bien autrement audacieuses, soit 800 francs pour la dernière de ces valeurs (?).

Sans doute, il est possible de faire intervenir les comparaisons des « domaines » respectifs de ces compagnies et aussi la juxtaposition des bilans.

L'exposé minutieux du bilan de l'Ouest-Africain, publié par toutes les grandes feuilles d'information, à la fin de 1909, soulignait que, sous le total de 5.252.839 fr. 55, les immobilisations ne dépassaient pas 1.456.210 fr. 15, tandis que les disponibilités étaient égales à 3.796.179 fr. 50. Il était dit, en outre, que le territoire exploité avait été divisé en sections, et que l'on se bornait « méthodiquement » à la section de Sanwi, près de la mer, et à celle de Baoulé, bien desservie par la ligne ferrée de Bassam à Dimbokro. Mais toutes ces précisions, qui appartiennent à la littérature financière « facile », n'expliquent pas l'emballage, suivi de « dépression » qui, malgré l'in vraisemblance, n'est pas descendue au-dessous de 374 francs pour les actions et de 174 francs pour les parts.

La raison se cache ailleurs. Elle réside dans les procédés de « propagande », d'agitation, disons le mot, de « soufflage » perpétuel que le syndicat soutenant les titres emploie vis-à-vis du public.

Nous avons sous les yeux une curieuse circulaire, expédiée le 9 janvier 1909, par cet organisme de « persuasion » — circulaire évidemment composée pour une clientèle crédule, et dont voici l'air de bravoure final :

« Après les dépêches précédentes du directeur, on doit s'attendre pratiquement à un très vif mouvement de hausse des titres de l'Ouest-Africain français, lorsque les nouvelles ci-dessus seront publiées. Je n'en éprouve qu'une plus grande satisfaction à vous en donner la primeur, vous mettant ainsi à même d'acheter et de placer en portefeuille, à des cours de début, à la veille d'une envolée bien prévue, les valeurs de grand avenir que sont l'action et la part de l'Ouest-Africain français. »

Oui ou non, les placements en portefeuille effectués par l'officier de la garnison éloignée, l'ecclésiastique, l'instituteur, le domestique — ces éternelles dupes des ritournelles de la publicité malsaine — ont-ils été saisis par cette envolée, dont l'annonce causait au directeur du syndicat une si vive satisfaction ? L'envolée, hélas a été remplacée, comme sur les champs d'aviation, par une chute assez rude. De telles manœuvres ne constituent pas évidemment de délit : elles ne forment en certains cas qu'une base assez sérieuse de réparations civiles. Mais ce sont là des coutumes déplorables qu'on ne saurait condamner avec assez d'énergie.

— Puisque cela est légal ! dira quelqu'un. En dehors de la limite défendue légalement, la liberté du commerce est absolue

— Pas le moins du monde ! répondrons-nous. Les agissements du « monde inférieur des affaires » ne sont pas admissibles, Au delà du cercle de la légalité, il y a celui de l'honnêteté et, plus loin encore, celui de la correction.

Il ne suffit pas de condamner les coquins. Il convient encore de tenir à distance les douteux et de « relever » des incorrects.

Ouest-Africain français
(*Les Annales coloniales*, 21 juillet 1910)

On a reçu le 25 juin au siège social de la Compagnie de l'Ouest-Africain français des nouvelles satisfaisantes de la région du Baoulé. Tout d'abord, le transport du matériel de broyage destiné à la mine de N'Zakroo avance rapidement, ce qui laisse espérer que l'on obtiendra assez vite des résultats d'exploitation de ce côté. D'autre part, les recherches à Sin Aboisso confirment de jour en jour la richesse du gîte: un nouveau filon à haute teneur vient d'y recoupé. Les ingénieurs de la Compagnie continuent à faire preuve d'une très grande activité pour arriver rapidement à la période d'extraction et de broyages.

Informations financières
Ouest-Africain français
(*Les Annales coloniales*, 28 juillet 1910)

La saison des pluies est terminée et les travaux sur les gisements de la Compagnie reprennent toute leur activité.

À Sin Aboisso. la reconnaissance du gîte est complète sur une longueur de 200 mètres et l'ingénieur en chef au Baoulé examine la question d'installation d'un matériel important avec machine à vapeur.

La Compagnie de l'Ouest-Africain français vient de créer un poste d'administrateur délégué à la Côte-d'Ivoire, poste qui a été confié au capitaine Lambert, officier de l'armée coloniale ayant séjourné longtemps dans le pays,

Ouest-Africain français
(*Les Annales coloniales*, 4 et 11 août 1910)

La saison des pluies est terminée, et les travaux sur les gisements de la Compagnie reprennent toute leur activité.

À Sin Aboisso, la reconnaissance du gîte est complète sur une longueur de 200 mètres et l'ingénieur en chef au Baoulé examine la question d'installation d'un matériel important avec machine à vapeur.

La Compagnie de l'Ouest-Africain Français vient de créer un poste d'administrateur délégué à la Côte-d'Ivoire, poste qui a été confié au capitaine Lambert, officier de l'armée coloniale ayant séjourné longtemps dans le pays.

Ouest-Africain français
(*Les Annales coloniales*, 8 septembre 1910)

Les travaux régulièrement poursuivis par la Compagnie dans la région du Baoulé démontrent que cette région est l'une des plus riches en or de l'Afrique Occidentale. En dehors des gisements de N'Zakroo, de Sin Aboisso et d'Orossou, dont l'étude est poursuivie rapidement, la Compagnie envisage la prospection de la vallée du N'Zi dont la richesse est affirmée par de nombreux puits indigènes. Au Sanwi, la mine Maféré est développée en vue d'une exploitation prochaine. Un puits, qui pourra servir de puits d'extraction, a été fondé récemment et a rencontré le filon à la profondeur et dans les conditions prévues.

Ouest-Africain français
Société anonyme, Capital 5.000.000 de francs
(*Les Annales coloniales*, 24 novembre 1910)

MM. les actionnaires de la Compagnie de l'Ouest-Africain français sont convoqués par le conseil d'administration en assemblée générale ordinaire au siège social, à Paris, boulevard Malesherbes, 61, le samedi vingt-quatre décembre 1910, à dix heures et demie du matin.

Les actionnaires qui voudront assister à l'assemblée devront avoir déposé leurs titres au plus tard le vingt-trois novembre ;

Au siège social;

À la Banque centrale Française, 61, boulevard Malesherbes.

À la Société Auxiliaire de Crédit, 13, boulevard Haussmann.

COMPTES RENDUS
des assemblées générales d'actionnaires
OUEST-AFRICAIN FRANÇAIS

(Cote de la Bourse et de la banque, 24 décembre 1910)

L'assemblée générale des actionnaires de la Compagnie de l'Ouest-Africain Français a eu lieu ce matin.

Au cours de l'exercice, la société a continué les travaux de recherches, de prospection, de reconnaissance, d'études et de préparation en vue desquels elle a été constituée.

Le but de ces travaux est la création de sociétés d'exploitation et non l'exploitation directe des gîtes reconnus par la Compagnie, qui est avant tout une Société d'études. Elle s'est assigné, à la Côte-d'Ivoire, un rôle analogue, en quelque sorte, à celui des trusts sud-africains qui, sans exploiter eux-mêmes les mines qu'ils avaient prouvées par leurs travaux préparatoires, contrôlent techniquement et financièrement les sociétés d'exploitation créées par leur initiative.

Les recherches faites dans le Baoulé peuvent être considérées comme satisfaisantes. La région est arrosée de puissantes rivières et est reliée à la côte par une voie ferrée de 160 km.

Dans le Sanwi, par contre, la tâche est plus ardue qu'au Baoulé, car la forêt présente un obstacle qu'il faut vaincre constamment ; sa luxuriante végétation tropicale rend les recherches plus difficiles et complique beaucoup les travaux. Néanmoins, d'intéressants résultats ont été relevés et les permis de Simin, Atékrou, etc., autorisent de légitimes espérances.

La Compagnie ne publiant pas de compte de profits et pertes en raison de la poursuite des travaux d'installation, le bilan arrêté au 31 décembre 1909 ne présente que les variations suivantes par rapport au précédent.

Le compte Mobilier, Matériel et Outillage à la Côte-d'Ivoire s'élève à la somme de 252.506 40 en augmentation de plus de plus de 110.000 fr. sur l'année dernière, en raison des expéditions de matériel qui ont été faites dans le courant de l'exercice.

Le chapitre des Disponibilités et Débiteurs figure à l'actif pour 3.053.331 75. Il présente donc une différence en moins, sur l'année dernière, de 742.847 75, qui s'explique par les dépenses faites, pour le matériel, la main-d'œuvre, l'entretien et les frais généraux de toutes sortes.

L'assemblée, après avoir approuvé les comptes, a ratifié la nomination de MM. Meilhan ⁴, L. de Montreuil ⁵, Ducassé ⁶ et Lambert.

(Le Journal des finances, 7 janvier 1911)

Pour le deuxième exercice social qui a pris fin le 31 décembre 1909, il n'a pas encore été établi de compte Profits et pertes. L'assemblée du 24 décembre a approuvé les comptes dudit exercice. Les frais généraux et autres dépenses ont été de 612.446 francs

⁴ Pierre Henri *Albert* Meilhan (Bar-le-Duc, 22 janvier 1882-Paris, 5 mai 1930) : diplômé de l'École des Langues orientales (11 décembre 1903), commissaire des comptes de la Société auxiliaire de crédit et de la Banque industrielle de Chine, administrateur du Comptoir automobile, du Charbonnage du Couchant du Flénu à Mons (Belgique), de l'Ouest-Africain français, des Mines de fer du Var, de la Compagnie occidentale de Madagascar, de la Rente foncière, des Grands Travaux de Pékin, de la Société financière des caoutchoucs... (toutes affaires Victor).

⁵ Léon Cordier de Montreuil (Ivroy-le-Pré, Cher, 1876-Paris, 1952) : marié en 1902 à Liège avec Madeleine de Bare de Comogne. Pilier du groupe Victor : administrateur de la Société auxiliaire de crédit, de la Banque centrale française, de la Société française d'incandescence par le gaz (système Auer), de la Rente foncière, de Chenard et Walker, du Crédit foncier du Congo, pdg de la Société financière du Congo et de la Cie française du haut et du bas Congo...

⁶ Général Henri Ducassé : administrateur de la Compagnie occidentale de Madagascar, président des Mines de fer du Var (affaires Victor).

portant ainsi le compte de « premier établissement » à 1.035.576 francs. D'autre part, les disponibilités ont diminué de 724.847 francs. La société a l'intention de créer des filiales et de réaliser des bénéfices par des apports de concessions à ces sociétés d'exploitation.

Compagnie de l'Ouest-Africain français
(*Les Annales coloniales*, 12 janvier 1911)

L'assemblée générale ordinaire a eu lieu le 24 décembre 1910. La séance a été ouverte à 10 h. 39, par M. Eugène Henry, administrateur, qui constate que 22.889 actions sont présentes ou représentées, et appelle comme scrutateurs les deux plus forts actionnaires présents : MM. B[ernard] Van Veerssen ⁷ et de Montreuil.

Il est donné lecture du rapport du conseil d'administration.

RAPPORT DU CONSEIL D ADMINISTRATION

Messieurs,

Au cours de l'exercice dont nous venons, conformément à l'article 32 de nos statuts, vous rendre compte, nous avons continué les travaux de recherches, de prospection, de reconnaissance, d'études et de préparation dont nous vous entretenions l'an dernier et en vue desquels notre société a été constituée.

Ces travaux comprennent trois phases successives :

1° La recherche des gîtes aurifères, en s'aidant des divers indices qui peuvent en déceler la présence : travaux indigènes, affleurements, etc. ;

2° Reconnaissance préparatoire de ces gîtes et premiers travaux de prospection pour démontrer l'existence des filons ou des placers ;

3° Étude des filons et travaux de reconnaissance pour déterminer leur direction, leur pendage, leur masse, leur teneur, etc.

Le but de ces travaux est la création de sociétés d'exploitation et non l'exploitation directe des gîtes reconnus par notre compagnie qui est, avant tout, une société d'études, dont la tâche est ainsi bien délimitée et définie. Elle s'est assigné à la Côte-d'Ivoire un rôle analogue, en quelque sorte, à celui des trusts sud-africains qui, sans exploiter eux-mêmes les mines qu'ils avaient trouvées par leurs travaux préparatoires, contrôlent techniquement et financièrement les sociétés d'exploitation créées par leur initiative.

Partout où vos missions de prospecteurs ont porté leurs recherches, l'or a été rencontré. Si, sur certains points, la nature du sol, la forêt souvent impénétrable, les lenteurs des transports, les obstacles naturels, en un mot, présentent des difficultés qui, pour être surmontées, exigeront un peu plus de temps et de patients travaux, sur d'autres, au contraire, nous avons trouvé de réelles facilités d'accès, d'approvisionnement et de recrutement de personnel, et c'est là, naturellement, que se sont concentrés notre activité et nos efforts.

À ce point de vue, le Baoulé doit être considéré comme particulièrement favorable. Situé hors de la zone forestière où l'exubérance de la végétation oppose souvent de sérieuses difficultés aux recherches et aux travaux, il est arrosé de puissantes rivières qui donnent toute l'année, même dans la période sèche, un débit suffisant pour alimenter d'importantes usines de traitement de minerai. Relié à la côte par une voie ferrée de 160 kilomètres de longueur, le Baoulé est maintenant d'un accès aisé. Il est sillonné de

⁷ Bernard van Veerssen : du groupe Victor : administrateur de Chenard et Walker, de la Rente foncière, des Mines de fer du Var, de la Société auxiliaire de crédit...

très bonnes pistes qu'il est facile de transformer en routes carrossables dans un terrain plat et découvert.

La question des transports, toujours si importante, dans une entreprise coloniale, se trouve ainsi très simplifiée, et la possibilité, démontrée par nos ingénieurs, d'employer des chariots pour le transport du matériel n'est pas le moindre des avantages qu'offre le pays.

Dans la Sanwi, par contre, la tâche est plus ardue qu'au Baoulé, car la forêt présente un obstacle qu'il faut vaincre constamment : sa luxuriante végétation tropicale rend les recherches plus difficiles et complique beaucoup les travaux. Néanmoins, d'intéressants résultats ont été relevés et nos permis de Simin, Atékrou, etc., autorisent de légitimes espérances.

Nos missions de prospection ont exploré tout le pays et repéré nos permis.

Sanwi

Maféré. — Nous continuons les travaux de reconnaissance sur la mine de Maféré. Nous vous avons indiqué, l'an dernier, le programme que nous comptons y suivre. Après avoir prouvé l'existence du filon principal par des puits, tunnels, travers, bancs, descenderies, d'un développement de près de 1.500 mètres, il fallait creuser les puits nécessaires pour le reconnaître en profondeur. Un matériel puissant nous était pour cela indispensable, à cause du voisinage de la rivière Ehania qui devenait, à partir du niveau hydrostatique, la cause d'importantes venues d'eau dans les travaux.

Ce matériel a été expédié. Une route a été construite, permettant de le transporter assez facilement de la lagune Aby jusqu'à pied-d'œuvre, et, aujourd'hui, il est complètement installé.

Ensuite, un puits a été commencé dans la partie ouest. Il atteint une profondeur de 40 mètres et devra vraisemblablement recouper le filon vers le niveau de 60 mètres. Au centre du gisement, une descenderie a été creusée : elle a atteint la roche en place et les premiers résultats obtenus semblent indiquer que cette roche serait d'une teneur supérieure à celle des affleurements. Ce fait s'explique par l'action des agents atmosphériques qui ont désagrégé les parties superficielles de la roche minéralisée et donné naissance ainsi aux nombreux placers de la région.

Koukourandum-Ahinta. — Après avoir, à Koukourandum, installé le matériel dont nous avons parlé l'an dernier, nous avons interrompu les travaux jusqu'à nouvel ordre, en présence des difficultés rencontrées dans le fonçage de puits en terrain mouvant et des dépenses de cuvelage à engager.

Nous sommes en contestation au sujet d'une option temporaire sur le permis d'Ahinta contigu à notre permis de Koukourandum.

Akruzi. — Sur Akruzi, où des broyages de plus de 500 tonnes de minerai avaient donné des résultats supérieurs à 30 grammes d'or à la tonne, la société a rencontré des difficultés provenant de la dislocation des filons. Nous avons tout lieu de croire que ces dislocations, qui se rencontrent fréquemment dans les mines filoniennes, n'empêcheront pas la mise en valeur de la mine, mais nous avons jugé préférable de remettre les travaux et les dépenses qui en résulteront à une époque où d'autres mines seront en production.

Baoulé

C'est dans la région du Baoulé, où nos permis couvrent un vaste territoire, que nos travaux, en raison des facilités auxquelles nous faisons allusion plus haut, ont été poussés avec la plus grande activité. Dans notre précédent rapport, nous vous signalions la découverte des gisements de N'Zakroo, Sin Aboisso, Afotobo. Sur ces gîtes, nous avons eu la satisfaction de voir nos prévisions se confirmer.

N'Zakroo. — À N'Zakroo, trois filons ont été reconnus : les travaux ont porté principalement sur celui (filon n° 3) qui, aux essais, s'est révélé le plus riche,

constatation qui se trouvait d'ailleurs corroborée par les tranchées que les indigènes avaient ouvertes sur les affleurements. Plus de 300 mètres de puits ont été creusés, la direction du filon et son pendage ont été reconnus jusqu'à une profondeur de 25 mètres environ. À ce niveau, les travaux ont dû être arrêtés parce que les ingénieurs ne possédaient encore qu'un outillage rudimentaire ne leur permettant pas de pousser à de plus grandes profondeurs leurs recherches et de descendre au-dessous du niveau hydrostatique. Un échantillonnage rigoureux a été pratiqué dans la zone reconnue. De mètre en mètre, des prélèvements ont été faits dans le filon, et leur teneur moyenne, déterminée par de nombreuses analyses, s'établit à 23 grammes.

Ce sont là des résultats hautement satisfaisants, surtout si on les compare aux teneurs de la plupart des mines d'or payantes.

Après avoir reconnu la partie supérieure du gîte sur plus de 1.100 mètres, nous avons dû, pour l'étudier en profondeur, envoyer aux ingénieurs le matériel nécessaire : treuils, bennes, machines à vapeur, pompes, etc. Malgré la révolte du début de l'année, qui, sans apporter de troubles sur nos concessions, a cependant rendu le chemin de fer longtemps indisponible, immobilisant ainsi notre matériel à Abidjan, toute cette machinerie est aujourd'hui installée. On a commencé le fonçage des puits et, à l'heure actuelle, on a recoupé, par un travers banc, le filon à 40 mètres de profondeur. Il y est parfaitement régulier, et identique comme valeur, aspect et constitution, aux formations supérieures.

Sin Aboisso. — Ce gîte est situé sur un coteau à quatre kilomètres environ de N'Zabroo ; de nombreux puits indigènes ont rendu plus facile sa reconnaissance. Un tunnel que nos ingénieurs ont creusé dans la vallée a permis de recouper le filon à une assez grande profondeur et de le reconnaître sur une hauteur de 60 mètres environ. Près de 400 mètres en puits descendries, travers bancs, ont été creusés.

Là, comme à N'Zakroo, on se trouve en présence d'une formation régulière qui atteint jusqu'à 2 mètres d'épaisseur. Les prises d'essai faites jusqu'à ce jour ont donné une teneur sensiblement égale à celle de N'Zakroo, mais l'échantillonnage n'a pas encore été fait avec autant de précision que sur ce premier gîte. Notre conviction, basée sur celle des ingénieurs et prospecteurs, c'est que Sin Aboisso est aussi riche que N'Zakroo. L'échantillonnage méthodique auquel il est actuellement procédé nous renseignera définitivement dans quelques semaines à cet égard.

Entre N'Zakroo et Sin Aboisso, à peu près à mi-chemin de ces deux gîtes, coule une rivière, l'Agbanian, dont le débit, même aux plus basses eaux, peut assurer le fonctionnement d'une importante batterie de pilons. L'usine de traitement pourrait, d'après notre ingénieur, être installée avantageusement sur cette rivière et être alimentée en minerai aussi bien par l'une que par l'autre mine. Ce sera le rôle de la société d'exploitation qui sera constituée, d'étudier cette question mais, d'ores et déjà, on est assuré d'un approvisionnement en eau et en combustible, nécessité primordiale pour une installation de traitement aurifère.

Autres gîtes. — Dans cette même région, d'autres gîtes ont été reconnus, des travaux ont été commencés et ils se poursuivent à l'heure actuelle, mais ils n'ont pas encore été suffisamment poussés pour qu'on en puisse déduire la valeur des gisements. Nous dirons toutefois que les espérances qu'ils donnent sont des plus encourageantes.

Orossou. — Ce gîte, primitivement désigné sous le nom d'Afotobo, est un des premiers reconnus, mais les travaux, poussés dans un minerai très riche, ont dû être arrêtés à cause d'importantes venues d'eau exigeant un matériel d'exhaure. Des pompes ont été expédiées, il y a deux mois environ.

Sikassué. — C'est un grand placer récemment découvert, que les indigènes travaillaient il y a peu de temps encore et qu'ils ont abandonné brusquement au moment de notre arrivée dans le pays.

Les recherches continuent. D'autres points intéressants nous ont été signalés par nos prospecteurs, mais nous possédons encore trop peu de renseignements à leur sujet pour que nous puissions en parler utilement.

Messieurs,

En enregistrant devant vous ces satisfaisants résultats, permettez-nous d'adresser nos remerciements à ceux des agents de notre compagnie qui ont mené à bien cette œuvre difficile. C'est grâce à leur dévouement, à leur ténacité, qu'ils ont pu aboutir en un aussi court espace de temps. D'aucuns, parmi nos actionnaires, impatientes parce qu'ils ne se rendent pas compte des difficultés à vaincre, peuvent trouver ce résultat moins rapide qu'ils ne l'avaient espéré. Ils seraient d'un autre avis s'ils pouvaient voir à l'œuvre nos travailleurs dans ces pays où tout est à créer, où, rien ne se trouvant sur place, il faut demander à la métropole le plus infime des objets dont on a besoin, notamment les pièces mécaniques de remplacement qui nous sont demandées presque à chaque courrier par suite d'incidents, ruptures, pertes, etc., impossibles à éviter.

En résumé, nous pouvons considérer que l'œuvre entreprise par la compagnie entre dans la période des résultats effectifs. Il a été, en effet, reconnu et prospecté de nombreux champs d'or ; trois d'entre eux seront bientôt prêts pour une exploitation industrielle qui sera la tâche des filiales à créer. Ainsi sera démontrée d'une façon pratique la richesse aurifère de la Côte-d'Ivoire, richesse affirmée par tous les explorateurs jusqu'à ce jour, mais qui n'avait pas été, jusqu'à nous, mise en évidence par des résultats précis. Ce sera l'honneur de la Compagnie de l'O.-A. F. d'en avoir la première apporté la preuve.

Le rapport des commissaires annexé au présent rapport passe en revue les comptes de la société, qui sont des comptes d'attente, et le bilan soumis à votre approbation. Cela nous dispense de nous étendre sur ce sujet.

Vous aurez à pourvoir à la nomination des commissaires pour l'exercice 1910. Nous vous rappelons que MM. les commissaires sortants sont rééligibles.

Depuis notre dernière assemblée, votre conseil d'administration a subi diverses modifications auxquelles nous avons dû pourvoir, conformément à nos statuts.

L'un de nos collègues les plus estimés, M. le général Ducassé, qui, depuis le début de l'exercice, avait bien voulu nous apporter le concours de son expérience et de son infatigable activité, a été enlevé par une rapide maladie à la fin d'octobre dernier. Nous avons adressé à sa famille si inopinément éprouvée l'hommage de nos plus sincères regrets.

M. [Léon] Voirin, si dévoué à notre œuvre, dont il a été un des plus ardents promoteurs, a dû abandonner, pour des raisons de santé, qui lui commandent un repos absolu loin de Paris, son rôle actif dans notre société, et nous a remis sa démission d'administrateur.

Votre conseil d'administration, en un moment où sa tâche devient plus importante, s'est adjoint M. Meilhan et M. L. de Montreuil.

Nous nous sommes assuré en outre, en qualité d'administrateur délégué à la Côte-d'Ivoire, les services de M. le capitaine Lambert, qui a la haute direction des travaux et du personnel dans la colonie.

Après lecture du bilan et du rapport des commissaires des comptes présenté par MM. L. Poisson et G. Poulain, les résolutions suivantes ont été adoptées :

Première résolution

L'assemblée, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil et de celui des commissaires des comptes, approuve ces rapports, ainsi que le bilan et les comptes de l'exercice 1909, tels qu'ils sont présentés.

Deuxième résolution

L'assemblée ratifie la nomination faite à titre provisoire, par le conseil d'administration, de MM. Meilhan, de Montreuil et Lambert, comme administrateurs de la société.

Troisième résolution

L'assemblée nomme MM. Poulain et Poisson commissaires des comptes.

Quatrième résolution

L'assemblée donne à ceux de ses administrateurs qui font en même temps partie d'autres sociétés les autorisations prévues par la loi de 1867, en raison des affaires qui pourraient être traitées avec la société.

OUEST AFRICAIN FRANÇAIS (Cote de la Bourse et de la banque, 14 décembre 1911)

L'assemblée générale de l'Ouest Africain français, qui est convoquée pour le 28 courant, n'aura à examiner et à ratifier que des comptes de dépenses s'appliquant aux achats, au transport et aux installations de matériel, au paiement de la main-d'œuvre et aux frais généraux relatifs aux recherches, études et mise en train des diverses concessions de la Société en vue de leur exploitation future.

Ces dépenses afférentes à l'exercice 1910 se sont élevées à un total de 635.787 fr. 30 ; elles sont inférieures de 107.060 fr. 45 à celles de l'exercice précédent et doivent diminuer dans l'avenir par suite de la réduction progressive des achats et des frais. Elles ont été prélevées sur le chapitre des disponibilités et débiteurs qui ne se chiffrait plus à fin 1910 qu'à 2 millions 417.554 fr. 45, contre 3.053.351 fr. 75 à fin 1909.

Le seul changement intéressant à signaler, en outre, au bilan est l'augmentation du poste Frais de premier établissement qui passe de 1.035.576 fr. 90 à 1.604.493 fr. 25. L'augmentation de ce compte avait été, l'année précédente, de 612.446 fr. 40 et la compression réalisée en 1910 provient d'économies sur les frais de direction à Grand-Bassani et sur les frais généraux à Paris.

Informations financières Ouest-Africain français (Les Annales coloniales, 6 janvier 1912)

L'assemblée générale ordinaire a eu lieu le 28 décembre 1911, à 11 heures, sous la présidence de M. [Eugène] Henry, président du conseil d'administration, qui a constaté que 14.305 actions sont présentes ou représentées et a appelé au bureau, comme scrutateurs, les deux plus forts actionnaires présents, MM. Van Veerssen et Zwiener⁸. M. Ardillier, remplissait les fonctions de secrétaire et a donné lecture du rapport du conseil d'administration.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Messieurs,

Nous venons vous rendre compte, conformément à l'article 32 de nos statuts, de

⁸ Ancien ébéniste d'art, Zwiener perd 500.000 fr. dans l'effondrement du Crédit minier et industriel, d'Henri Rochette, et l'un de ses avatars, dont il était administrateur, les Charbonnages de Laviana (Espagne)

la marche de votre Société pendant le dernier exercice. Nous avons poursuivi durant celle année les travaux de prospection, recherches, reconnaissances, etc. faisant partie du programme que nous nous étions tracé.

Nous pouvons vous dire que, dans leur ensemble, les travaux entrepris nous ont donné satisfaction : des gîtes nouveaux ont été reconnus, et les travaux sur les gîtes anciens ont mis à découvert un important tonnage de minerai.

Sanwi

Maféré. — Les travaux sur le gisement de Maféré ont continué normalement pendant l'exercice écoulé. Depuis, nous avons subi un rabaissement très sérieux dans la mise en valeur de ce gîte, ralentissement occasionné par l'inondation et l'éboulement d'un des puits principaux. En dehors de la réfection de ces travaux, nous avons continué les descenderies au mur du filon principal, en deux endroits différents, et nous avons amorcé un puits d'exploitation au centre du gîte. Les descenderies nous ont démontré la présence du filon en profondeur avec la même épaisseur et avec une teneur sensiblement égale à celle des affleurements. La profondeur actuellement atteinte est de 40 mètres.

Ahinta. — Nous avons arrêté définitivement les travaux situés dans ce permis. Nous avons abandonné l'option temporaire que nous possédions et rendu au propriétaire originel les terrains d'Ahinta. Le matériel a donc été enlevé, démonté et soigneusement remisé dans les magasins à Aboisso, pour être utilisé au fur et à mesure des besoins sur d'autres concessions.

Koukourandum. — Sur ce permis qui touche à celui d'Ahinta, mais qui appartient à votre société, les travaux sont momentanément suspendus.

Akrisi. — Comme nous vous l'avons dit l'année dernière, des difficultés sont survenues dans les travaux de recherches d'Akrisi. Ces difficultés provenant d'une apparente dislocation des filons à une certaine profondeur demanderaient l'entreprise de travaux considérables, longs et coûteux, pour lesquels nous préférons attendre, ayant à travailler plus utilement sur d'autres gîtes dont l'exploitation est plus facile et où nous avons porté nos principaux efforts.

Baoulé

Nous avons continué l'œuvre entreprise l'année dernière dans cette région et nous nous sommes assuré encore d'autres permis miniers aux points réputés les plus intéressants. Tous les gisements dont nous vous avons signalé la mise en valeur dans notre précédent exercice, ont été travaillés avec la même persévérance et nous ont donné les résultats les plus encourageants.

N'zakroo. — À N'zakroo, cinq nouveaux filons ont été reconnus, ce qui en porte le nombre actuel à huit. Les filons les plus intéressants et sur lesquels les principaux travaux ont été effectués, sont les filons numéros 3 et 1. Le filon n° 4 découvert sur une longueur de 1.200 mètres environ a été suivi en profondeur par de nombreuses descenderies et 3 puits principaux d'extraction ont déjà été amorcés. Le puits n° 2 situé au centre du gisement atteint la profondeur de 40 mètres. Deux travers-bancs ont recoupé le filon, l'un à 20 mètres de profondeur et l'autre à 40 mètres. Des prises d'essais ont été effectuées tous les mètres, soit dans les descenderies, soit dans les puits, aux endroits où le filon était rencontré. Elles ont toutes donné des résultats très satisfaisants correspondants à une teneur moyenne de 20 grammes. Nous avons envoyé sur place un moulin Huntington qui doit être actuellement monté et prêts à entrer en fonctionnement.

Sin Aboisso. — Le gisement de Sin Aboisso peut être considéré comme prêt pour l'exploitation. Les travaux en profondeur atteignent 45 mètres et tout en entretenant les travaux en cours, galeries, puits, etc., nous avons suspendu les travaux en attendant que le gisement de N'zakroo ait commencé à donner des résultats.

Orossou. — Nous n'avons pas entrepris de nouveaux travaux sur le gisement d'Orossou. ayant porté tout notre effort sur les filons de N'zakroo. Les affleurements des filons d'Orossou ont toujours donné de hautes teneurs et les travaux nécessaires seront repris aussitôt que nous le jugerons utile.

Bogho N'Zué. — Au nord de N'zakroo, le placer de Bogho N'Zué, appelé précédemment Sikassué, du nom d'un village aujourd'hui disparu, a été reconnu par de nombreux puits et sondages. Un champ aurifère d'une très grande étendue a été déterminé avec des teneurs intéressantes et largement payantes. Des sluices sont actuellement en voie de construction, et, d'après nos ingénieurs, nous espérons bientôt pouvoir vous annoncer la début, sur ce point, d'une exploitation rémunératrice.

À 2 kilomètres environ de Bogho N'Zué, les recherches entreprises par l'ingénieur chargé de ce gîte ont amené la découverte d'un nouveau filon qui semble très riche et qui, reconnu déjà sur près de 200 mètres de longueur s'enrichit en profondeur et donne des indications suffisamment intéressantes pour justifier l'envoi d'un matériel important de treuils, de chaudières et de pompes, destiné à pousser activement les recherches.

Plus au nord encore, un de nos ingénieurs a fait sur le permis de Poulara des découvertes intéressantes qui nous donnent de bons espoirs.

Autres gîtes

La Compagnie de l'Ouest-Africain français s'était assuré dès le début de sa constitution des droits d'exploration importants dans la région du Morénou. Situé à l'Est du chemin de fer dans une position analogue à celle du Baoulé à l'Ouest, cette région a été ouverte à l'exploration en juillet dernier et toutes nos demandes de permis ont été accordées par le gouvernement de la Colonie. Immédiatement, nous avons envoyé un ingénieur prospecteur. Nous allons continuer dans cet immense domaine les travaux de prospection et de recherches.

En résumé, les travaux que nous avons entrepris jusqu'à ce jour ont démontré, d'une façon péremptoire, la présence de gisements aurifères sur nos terrains. Ces gisements aurifères, nous les mettrons en valeur avec toute la célérité possible, mais les difficultés que présente toujours à la pénétration européenne un pays neuf, rendent longs et pénibles les travaux que nous avons entrepris.

Sans mettre en question le succès final, nous vous demandons encore, messieurs, d'user d'un peu de patience, persuadés qu'elle sera récompensée et que les résultats vous dédommageront largement de l'attente à laquelle vous êtes soumis.

Le rapport des commissaires dont il va vous être donné lecture, passe en revue les comptes de la société et le bilan soumis à votre approbation. Cela nous dispense de nous étendre sur ce sujet.

Depuis notre dernière assemblée générale, nous avons eu le regret de nous voir privés de la collaboration de notre président, M. Binger, dont la compétence pour tout ce qui touche les colonies et plus particulièrement la Côte-d'Ivoire, vous est connue. Il nous a remis sa démission d'administrateur. Une cruelle maladie l'a obligé à quitter Paris, à abandonner les affaires et à aller rechercher à la campagne un repos nécessaire à son état de santé⁹. Nous renouvelons à M. Binger, l'expression de nos regrets de le voir disparaître d'un poste où sa présence nous était précieuse à tant de titres, et nous avons la certitude que vous vous associerez à ces regrets.

Vous aurez à pourvoir à la nomination des commissaires pour l'exercice 1911, MM. les commissaires sortants sont rééligibles.

⁹ La démission de Binger est annoncée concomitamment et dans les mêmes termes à la Compagnie occidentale de Madagascar. Il ne mourra qu'en 1936.

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1910

ACTIF		
Immobilisations :		
Frais de constitution		55.372 00
Concessions		833.871 35
Immeubles, constructions, routes, plantation		81.782 35
Mobilier, matériel, siège social		9.624 16
Matériel, outillage, mobilier à la Côte-d'Ivoire et en cours de route :	306.589 60	
À déduire : amort. :	27.495 45	279.094 15
Dépôts de garantie		100 00
Frais de premier établissement		1.604.493 25
Disponibles et débiteurs :		
Actionnaires		1.520.450 00
En caisse et dans les banques à Paris		650.720 35
En caisse et dans les banques à la Côte-d'Ivoire		29.909 20
Débiteurs divers		8.467 50
Impôts à recouvrer des actionnaires		161.674 25
Approvisionnements		6.323 15
		<u>5.277.881 70</u>
PASSIF		
Capital		5.000.000 00
Créditeurs		116.914 30
Réserve spéciale		160.967 40
		<u>5.277.881 70</u>

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous rendre compte du mandat que vous avez bien voulu nous renouveler dans votre assemblée générale du 24 décembre 1910.

Cette année encore nous n'avons eu à examiner que des comptes de dépenses s'appliquant aux achats au transport et aux installations de matériel, au paiement de la main-d'œuvre et aux frais généraux relatifs aux recherches, études et mise en train des diverses concessions de votre société, en vue de leur exploitation future.

Ces dépenses, pour lesquelles des justifications nous ont été fournies, portant principalement sur les deux chapitres suivants :

1° Matériel, mobilier et outillage à la Côte-d'Ivoire.

Ce compte figure à l'actif pour 279.094 francs 15, après un amortissement de 27.495 fr. 45, pour dépréciation sur le matériel.

Il était porté au bilan de l'exercice 1909 pour 252.508 fr. 40, soit une différence en plus pour cette année de 26.585 fr. 75, qui provient de l'envoi de matériel et d'outillage supplémentaires.

2° Frais de premier établissement.

Les dépenses portées à ce compte pour l'exercice 1910 s'élèvent à 568.916 fr. 55 ; elles étaient pour 1909 de 612.446 fr. 40, soit une différence en moins pour cette année de 43.530 fr. 05, provenant d'économies réalisées tant sur les frais de direction à Grand-Bassam (18.694 fr. 95) que sur les frais généraux à Paris (18.122 fr. 70).

Pour faire face aux dépenses nouvelles, vous trouverez à l'actif, au chapitre des Disponibilités et débiteurs, un chiffre total de 2.417.544 fr. 45.

Ce chiffre était en 1909 de 3.053.331 fr. 75, soit un écart de 635.787 fr. 35, qui représente les dépenses faites pendant l'exercice; elles sont inférieures de 107.060 fr. 45 à celles de l'exercice précédent et diminueront encore dans l'avenir par suite de la réduction progressive des achats et des frais.

La vérification des comptes de banques dans les écritures et relevés desdites banques nous a permis d'en reconnaître l'exactitude.

En ce qui concerne les comptes du passif, nous n'avons rien de particulier à vous signaler.

En résumé, il résulte de l'examen des écritures et des pointages de la balance et du bilan, auxquels nous avons procédé, que les opérations qui y sont mentionnées sont sincères et présentent bien la situation réelle des comptes de votre société ; nous vous engageons donc à les approuver.

Après une courte discussion, le Président a mis aux voix les résolutions suivantes qui ont été adoptées à l'unanimité.

Première résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration et des commissaires des comptes, approuve ces rapports ainsi que le bilan et les comptes de l'exercice 1910, tels qu'ils sont présentés.

Deuxième résolution

L'assemblée générale donne à M. Voirin, administrateur démissionnaire, et à la succession de M. Ducassé, *quitus* entier de leur gestion.

Troisième résolution

L'assemblée générale nomme MM. Poisson et Poulain, commissaires chargés de faire un rapport à la prochaine assemblée annuelle sur les comptes de 1911, et fixe leur rémunération au même chiffre que pour le précédent exercice.

Quatrième résolution

L'assemblée générale donne à ceux de ses administrateurs qui font en même temps partie d'autres sociétés, les autorisations prévues par la loi de 1867, en raison des affaires qui pourraient être traitées avec la société.

Annuaire Desfossés, 1912, p. 843 :

Ouest-Africain Français

Conseil d'administration : G. Binger, G. Ardillier, E. Henry, J.-B. Richard, L. Voirin.

APPEL DE FONDS

(Cote de la Bourse et de la banque, 30 septembre 1912)

Cie de l'Ouest Africain Français. — Versement du deuxième quart, sur les 20.000 actions de 100 fr., soit 25 fr. par titre, avant le 15 octobre 1912, au siège social, à Paris, 13, boulevard Haussmann ; à la Banque Centrale Française, 23, rue Taitbout Paris, et à la Société Auxiliaire de Crédit, 13, boulevard Haussmann, Paris. — « Petites Affiches », 28 septembre 1912.

*Annuaire des valeurs inscrites à la cote du Syndicat des banquiers
en valeurs au comptant près la Bourse de Paris, 1913*

Cie de l'Ouest-Africain français (585-587)
E. Henry, Meilhan, Lambert, de Montreuil, G. Ardillier, J.-B. Richard.
Comm. : L. Poisson, G. Poulain.

Compagnie de l'Ouest-Africain français
(*Les Annales coloniales*, 2 janvier 1913)

L'assemblée générale, ordinaire a eu lieu le 28 décembre 1912, à une heures, sous la présidence du capitaine Lambert, qui a constaté que 20.732 actions étaient présentes ou régulièrement représentées.

MM. Ardillier, représentant la Société Auxiliaire de Crédit, et M. van Veerssen, les deux, plus forts actionnaires présents et acceptant, ont été appelés au bureau en qualité de scrutateurs.

M. Meilhan, administrateur, a été désigné connue secrétaire, et donne lecture du rapport du conseil d'administration.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Messieurs,

Nous venons vous rendre compte, conformément à l'article 32 de nos statuts, de la marche de voire société pendant l'exercice 1911.

Cet exercice a été encore pour nous une période de travaux préparatoires, pendant laquelle nous avons concentré nos efforts sur les points les plus intéressants parmi ceux que nous avons précédemment reconnus et dont nous vous avons entretenus l'an dernier.

Dans le Sanwi, où la tâche est très ardue à cause des obstacles opposés par la forêt, sans cesse renouvelés et qu'il faut vaincre, nous avons simplement maintenu nos travaux en état d'entretien, sans les pousser plus avant.

Par contre, nous avons employé toute notre activité -dans le Baoulé, sur les points déjà reconnus de N'Zakroo et du placer de Bogho N'Zué.

À N'Zakroo, le moulin Huntington, dont nous vous annoncions l'envoi dans notre dernier rapport, a dû être déplacé après une première installation et réinstallé en un point plus favorable à son approvisionnement d'eau en toute saison, et de minerai. Il en est résulté un retard important dans la mise en marche de ce moulin qui commence seulement à fonctionner maintenant, et dont nous attendons les premiers résultats.

Le placer de Bogho N'Zué a-été reconnu sur une vaste étendue. La grande difficulté de se procurer quelques bons ouvriers pour l'établissement des *sluices* a beaucoup retardé la mise en place de ces appareils. De plus, nous avons dû rechercher un spécialiste en Angleterre et l'envoyer à la Côte-d'Ivoire pour mettre au point cette

installation ; il est arrivé au Baoulé en septembre dernier et nous espérons que dans quelques semaines, l'exploitation de ce placer pourra -être commencée.

En même temps qu'il poursuivait les travaux d'aménagement du placer à Bogho N'Zué, notre ingénieur s'attachait à la prospection du nouveau filon découvert par lui il y a un an, et qu'il considère comme des plus intéressants. Ce filon, qui donne des teneurs élevées, a été reconnu par lui, par des travaux de développement en direction, sur une distance de 500 mètres. Les travaux ont été poussés avec le plus de célérité possible, tant en surface qu'en profondeur, jusqu'au niveau permanent des eaux, qui a été rencontré à la profondeur de vingt-quatre mètres. À la demande de l'ingénieur, nous avons envoyé sur place, pour l'approfondissement des puits et pour l'extraire, une machinerie complète prévue pour atteindre une profondeur d'au moins 150 mètres. En attendant que le montage de ce matériel soit terminé, le fonçage du puits principal est continué par les moyens rudimentaires à notre disposition.

Notre ingénieur estime que ce gîte doit se prolonger en richesse et en puissance au dessous du niveau hydrostatique et, sur ce point, il est très affirmatif. Il appuie ses déclarations par la connaissance qu'il a acquise des gîtes filoniens de la Gold Coast où pareille prévision s'est trouvée confirmée par les travaux en profondeur.

Nous avons hâte de voir s'affirmer ces prévisions dont la confirmation serait grosse de conséquences pour l'avenir de notre Compagnie ; en effet, pareils travaux trouveraient leur application sur un certain nombre de gîtes, déjà prospectés, présentant en surface des teneurs irrégulières et qui, jusqu'à ce jour, n'ont pas été travaillés au-dessous du niveau normal des eaux.

L'ingénieur qui dirige ces travaux, après un séjour de trois mois en Europe, a signé un nouveau contrat avec votre Compagnie et est parti en novembre dernier pour reprendre la direction des travaux du Baoulé.

À la fin de l'année 1911, la région du Morenou a été ouverte à l'exploration. Nous y avons immédiatement envoyé une mission de prospection pour procéder à la reconnaissance des permis que nous possédons dans cette partie de la colonie ; en plusieurs points, des dépôts alluvionnaires et des affleurements filoniens ont été reconnus. Des travaux plus importants de sondages, puits et galeries ont été entrepris à Tanakrou et à Aféré. Les résultats de ces recherches sont encourageants, notamment à Tanakrou.

En résumé, si les travaux que nous avons poursuivis pendant l'exercice n'ont pas été poussés aussi rapidement que nous l'aurions désiré, par suite des difficultés et des retards de tout sorte que nous avons rencontrés, ils nous ont néanmoins fourni une preuve nouvelle que le domaine minier de la Compagnie renferme d'importantes richesses aurifères : nous continuerons à nous attacher avec persévérance à leur mise en valeur et nous avons le ferme espoir d'aboutir.

Messieurs,

Le rapport des commissaires passe en revue les comptes de la société, qui sont des comptes d'attente et le bilan soumis à votre approbation. Cela nous dispense de nous étendre sur ce sujet.

Nous portons à votre connaissance que M. J.-B. Richard s'est démis de ses fonctions d'administrateur le 13 courant.

Les pouvoirs du conseil d'administration, nommé pour six années, par l'assemblée générale constitutive, viennent à expiration le 9 octobre prochain.

Nous vous demandons de procéder, dès à présent, à la réélection du conseil, étant donné qu'il est d'usage à la Compagnie de ne réunir l'assemblée générale que dans le courant de décembre.

Les administrateurs sortants : MM. Ardillier, Henry, Lambert, Meilhan, de Montreuil, se représentent à vos suffrages.

Nous vous demandons de donner à M. Binger, que son état de santé retient toujours loin de Paris, quitus de sa gestion.

Vous aurez à pourvoir à la nomination des commissaires pour l'exercice 1912.

Nous vous rappelons que MM. les commissaires sortants sont rééligibles.

BILAN AU 31 DÉCEMBRE

ACTIF	
Immobilisations :	
Frais de constitution	51.372 00
Concessions	828.867 10
Immeubles, constructions et routes	81.664 80
Mobilier, matériel au siège social	10.067 35
Matériel et outillage à la Côte-d'Ivoire et en cours de route	201.101 70
Frais de premier établissement, solde de compte	1.882.605 45
Actionnaires	1.520.450 00
Disponibilités et débiteurs :	
En caisse et dans les banques	
À Paris	263.219 85
À la Côte-d'Ivoire	27.864 95
Débiteurs divers	14.154 90
Impôts à recouvrer des actionnaires	197.206 60
Approvisionnements	8.665 00
Total	<u>5.117.240 20</u>
PASSIF	
Capital	5.000.000 00
Créditeurs	6.272 80
Réserve spéciale	160.967 40
Total	<u>5.117.240 20</u>

MM. L. Poisson et G. Poulain ont ensuite donné lecture de leur rapport concluant à la parfaite tenue et régularité de la comptabilité et des comptes.

Après diverses explications fournies par le président sur le recrutement de la main-d'œuvre et la teneur des filons récemment découverts, les résolutions suivantes ont été mises aux voix et adoptées.

Première résolution

L'assemblée, après avoir entendu la lecture des rapports du conseil d'administration et des commissaires aux comptes, approuve ces rapports ainsi-que le bilan et les comptes de l'exercice-1911, tels qu'ils sont présentés.

Deuxième résolution

L'assemblée réélit administrateurs pour six années, à partir du mois d'octobre 1913, MM. G. Ardillier, Eug. Henry, le capitaine Lambert, Albert Meilhan et Léon de Montreuil.

Le conseil ainsi constitué se renouvellera au cours des six années fixées pour sa durée, par voie de tirage au sort dans les termes de l'article 22 des statuts.

Troisième résolution

L'assemblée générale donne à M. G. Binger, administrateur, *quitus* entier et définitif de sa gestion.

Quatrième résolution

L'assemblée donne à ceux de ses actionnaires qui font en même temps partie d'autres sociétés, les autorisations prévues par la loi de 1867, en raison des affaires qui pourraient être traitées avec la Société.

Cinquième résolution

L'assemblée nomme M. Poulain et M. Poisson commissaires, chargés de faire un rapport à la prochaine assemblée générale annuelle sur les comptes de 1912 et fixe leur rémunération au même chiffre que pour le précédent exercice.

Toutes ces résolutions, mises aux voix, ont été adoptées à l'unanimité.

Compagnie de l'Ouest-Africain français (*Le Capitaliste*, 9 janvier 1913)

L'Ouest-Africain français a des négociations plus espacées. L'assemblée générale ordinaire a eu lieu le 28 décembre. Après la lecture des rapports du conseil d'administration et des commissaires des comptes, le président a donné d'intéressantes explications sur la marche des travaux accomplis sur les diverses concessions de l'Ouest-Africain. dont la richesse ne saurait faire de doute. Un actionnaire a insisté sur le recrutement de la main-d'œuvre indigène ; le président ayant répondu sur ce point d'une manière très complète, les résolutions mises aux voix ont été adoptées à l'unanimité.

Ont été réélus administrateurs : MM. [Georges] Ardillier, [Eugène] Henry, [le capitaine] Lambert, [Albert] Meilhan et [baron Léon] de Montreuil [pilier du groupe Victor].

Annuaire Desfossés, 1914, p. 904 :

Ouest-Africain Français

Conseil d'administration : G. Ardillier, E. Henry, Lambert, Meilhan, L. de Montreuil.

LIQUIDATION

CIE DE L'OUEST AFRICAIN FRANÇAIS
(Cote de la Bourse et de la banque, 18 juin 1914)

La dissolution anticipée de la Compagnie de l'Ouest Africain Français a été votée par l'assemblée extraordinaire du 17 juin. Trois liquidateurs ont été nommés. Le rapport du conseil signale les résultats négatifs des travaux de recherches tant à N'Zakrou qu'à N'Zué et à Morénou. « En ce qui concerne les gisements alluvionnaires, nous sommes persuadés, dit le rapport, qu'aucun des placers prospectés ne pourrait donner une rémunération appréciable en raison des frais élevés que nécessiterait leur mise en œuvre ».

Compagnie de l'Ouest-Africain français
(Le Journal des débats, 22 juin 1914)

Signalons, à titre documentaire, la disparition d'une des créations principales de M. Charles Victor, le président fondateur de la Société auxiliaire de crédit. L'assemblée des actionnaires de la Compagnie de l'Ouest-Africain français, réunie le 17 juin, a voté la dissolution anticipée de la société. Les actions de l'Ouest-Africain français, au nominal de 100 fr., avaient été placées dans le public par M. Charles Victor aux environs de 600 fr., grâce à sa circulaire dont la Bourse a longtemps admiré l'habileté.

Pour une fausse déclaration
(Le Journal, 16 juillet 1914)

M. Jean-Baptiste Richard, ingénieur, obtint en 1910 l'assistance judiciaire pour parvenir à l'exécution d'un jugement par défaut rendu par le tribunal à son profit et condamnant une société financière à lui verser une somme de 600.000 francs.

Le bénéfice de l'assistance lui avait été accordé, mais seulement pour l'avance des droits d'enregistrement, qui devaient se monter à 15.000 francs.

M. Richard était hier poursuivi devant la onzième chambre correctionnelle, présidée par M. Pacton, pour fausse déclaration. Le ministère public lui reprochait d'avoir fait un faux exposé de sa situation en dissimulant un loyer de 9.500 francs et l'encaissement de sommes très importantes en 1907 et en 1908 se montant à 550.000 francs.

C'est la société contre qui il plaidait qui dénonça cette situation et contre laquelle M. Richard protestait en déclarant avoir perdu ces sommes dans de vagues opérations de Bourse.

Après plaidoirie de M^e Pierre Masse, l'ingénieur Richard a été condamné à 500 francs d'amende.

DISSOLUTION
(Cote de la Bourse et de la banque, 16 juillet 1914)

Cie de l'Ouest Africain français. — À dater du 17 juin 1914. MM. de Montreuil, 37, rue Marbeuf, Meilhan, 44, rue de Provence, et Desaine, 10, rue du Ranelagh, liquidateurs. — *Petites Affiches*, 16 juillet 1914.

APPEL DE FONDS
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 9 avril 1920)

Cie de l'Ouest-Africain Français. — Versement des deux derniers quarts, soit 50 fr., sur les actions nouvelles, au siège, 23, rue Taitbout, avant le 20 avril. — *Petites Affiches*, 2 avril 1920.

Ouest-Africain Français
(*La Journée industrielle*, 25 juillet 1920)

Cette société va porter son capital de 18 à 30 millions de francs par l'émission d'actions nouvelles au nominal de 500 fr., qui seront émises à 525 fr et réservées aux anciens actionnaires, à raison de 4 nouvelles pour 3 anciennes.

Nous croyons savoir que le chiffre d'affaires du dernier exercice a été de 128 millions contre 50 millions précédemment.

Ouest-Africain français
(*Le Journal des finances*, 18 mars 1921)

Cette entreprise, qui possédait des concessions à la Côte-d'Ivoire, n'a jamais obtenu aucun résultat, les recherches d'or qu'elle a faites sur ses concessions étant restées stériles. Création de la Société auxiliaire de crédit, aujourd'hui disparue, elle a été privée par la défaillance de celle-ci de tout appui financier et elle a décidé sa mise en liquidation le 17 juin 1914. Aucun avis n'a fait connaître jusqu'à présent que la liquidation était close, mais il paraît certain que les actionnaires n'ont rien à espérer.
